



Feuille de route régionale

Agriculture, Alimentation et Territoires

pour une alimentation durable et locale

en Nouvelle-Aquitaine

2018-2020

Table des matières

I - Contexte	3
Une dynamique relancée par les Etats Généraux de l'Alimentation	4
Une politique volontariste du Conseil Régional.....	5
La politique de l'alimentation de l'Etat	8
Une dynamique conjointe Etat-Région déjà engagée	11
La nécessaire mise en cohérence de l'action publique.....	12
II - Etat des lieux	13
L'offre agricole et agroalimentaire régionale.....	13
Les différents modes de commercialisation et de distribution sur les marchés locaux et régionaux	14
Plateformes et opérateurs logistiques.....	17
L'offre de formation	19
III. Objectifs	21
① Créer de la valeur au bénéfice des agriculteurs	21
② Développer les approvisionnements en produits locaux de qualité, dont les SIQO ³⁰ , dans les différents marchés régionaux, dont la restauration collective publique régionale, notamment au sein des lycées.....	21
③ Relocaliser l'économie alimentaire dans une approche territoriale.....	22
IV - Stratégie retenue	23
1/ Favoriser les circuits de proximité et la vente directe.....	23
2/ Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux	24
3/ Structurer l'offre et organiser les filières pour répondre aux demandes des marchés régionaux	25
4/ Développer les approches transversales	26
V. - Pilotage et gouvernance	28
VI. Plan d'actions par Domaines d'Actions Stratégiques.....	29
VII – Outils et dispositifs d'accompagnement	38
VIII - Annexes	68

I - Contexte

Dans un monde agricole en profonde mutation, les circuits alimentaires locaux représentent des opportunités de diversification et de débouchés pour de nombreuses exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires. Ils répondent également à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits saisonniers et de proximité avec des garanties de qualité et de traçabilité. Les circuits alimentaires locaux sont aussi facteurs de lien social et de cohésion territoriale.

Le développement d'une agriculture de proximité et des circuits alimentaires locaux est un enjeu fort en Nouvelle-Aquitaine. Première région agricole et agroalimentaire de France (en termes de valeur et d'emploi), la Nouvelle-Aquitaine jouit également d'une grande diversité de ses productions agricoles. De nombreux outils de transformation, de commercialisation sont présents. La Région dispose ainsi de forts atouts nécessaires au développement des circuits courts¹, circuits de proximité² et filières locales alimentaires³.

Différentes politiques ont été menées à ce jour sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine par l'Etat à travers la déclinaison de programmes nationaux (Contrats de filière alimentaire, Plan National de l'Alimentation - PNA, Programme National Nutrition Santé - PNNS...) et la Région (Schémas et plans régionaux,...). Les objectifs de ces politiques, menées en étroite collaboration, visaient à renforcer et à améliorer la compétitivité de la filière alimentaire et à faciliter l'accès du consommateur à une alimentation saine, sûre et durable. Leur mise en œuvre a permis de déployer un grand nombre d'initiatives intéressantes, engagées par une diversité d'acteurs et à différents niveaux des organisations (agriculture, environnement, santé, Economie Sociale et Solidaire, éducation,...). Il est apparu

¹ Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (MAA)

² Un **circuit de proximité** ne tient pas compte du nombre d'intermédiaires mais de la distance spatiale entre le lieu de production et le lieu de vente. Cette distance est variable en fonction des besoins du lieu de consommation locale ou régionale à adapter, pour satisfaire la demande.

³ Exemple de définition d'un **produit local pour la restauration collective** (AANA) : Un produit local est défini sur la base de 2 paramètres : délimitation géographique autour d'un bassin de consommation et origine des matières premières. Périmètre géographique : département de consommation +/- département limitrophe, le périmètre est élargi à l'ensemble des départements de NA si l'offre n'est pas disponible dans cette première zone géographique. Pour les produits transformés, les matières premières principales doivent être dans la zone géographique précédemment citée. Un produit transformé régionalement ou localement peut aussi être un produit dont l'origine des matières premières principales n'est pas de NA, mais est d'origine française. Les ateliers de transformation sont situés en NA (« produit transformé régionalement »).

indispensable de pérenniser les dynamiques engagées en accentuant le niveau de concertation et de cohérence, en associant l'ensemble de la filière alimentaire dans sa globalité, de l'amont à l'aval.

Une dynamique relancée par les Etats Généraux de l'Alimentation

Lancés par le Gouvernement en juillet 2017, les États Généraux de l'Alimentation (EGA) ont constitué un temps de réflexion et de construction collective essentiel pour l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation française. 14 ateliers nationaux de réflexion ont eu lieu sur la création et la répartition de la valeur d'une part, et l'articulation entre alimentation et enjeux sociétaux, d'autre part.

L'objectif national est de faire émerger des voies de progrès pour :

- relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition,
- permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes,
- accompagner la transformation des modèles de production pour répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs,
- promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Au cours des mois de septembre et octobre 2017, dans la dynamique des EGA nationaux et à l'initiative des services de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'AANA⁴, de parlementaires, de chambres consulaires ou d'interprofessions (Association Régionale des Industries Agroalimentaires), des débats ont été organisés sur les territoires (Gironde, Charente, Corrèze Creuse, Dordogne, Lot et Garonne, Vienne, Landes) avec les différentes parties prenantes impliquées dans la filière alimentaire.

La DRAAF⁵, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre régionale d'Agriculture ont organisé le **20 octobre 2017** à Bordeaux Sciences Agro, une grande rencontre régionale pour débattre de la question suivante : « **Comment les filières de qualité de la région Nouvelle-Aquitaine peuvent contribuer à créer davantage de valeur et répondre aux attentes de la société et des marchés ?** ». Cette question a été traitée selon trois axes :

- l'ancrage territorial des filières de qualité : circuits courts, marchés de proximité et projets alimentaires territoriaux ;

⁴ Agence de l'Alimentation de Nouvelle Aquitaine

⁵ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

- les filières de qualité et la segmentation des marchés national et international;
- la recherche et l'innovation au sein des filières de qualité.

L'ensemble de ces débats a permis de rappeler que de nombreuses initiatives territoriales sont d'ores et déjà en œuvre dans notre région, avec de vraies opportunités pour développer des circuits de proximité et pour accompagner la transformation des modèles de production et de distribution sur les territoires régionaux.

Ainsi, l'État et la Région, en partenariat avec les acteurs de l'alimentation, souhaitent construire puis accompagner un plan global d'actions, en faveur des filières régionales de qualité afin de garantir leur développement sur l'ensemble des marchés.

Une politique volontariste du Conseil Régional

La Région Nouvelle-Aquitaine s'investit depuis de nombreuses années dans les territoires pour développer les circuits alimentaires locaux et l'agriculture de proximité. La politique régionale est menée dans trois domaines principalement : la restauration collective et notamment les lycées, le développement d'une agriculture de proximité et la politique territoriale.

Le 19 décembre 2016, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a approuvé le Plan régional d'objectifs visant l'atteinte de **60% de produits locaux, de proximité et de qualité dans la restauration collective des lycées publics**. Pour cela un plan d'actions ambitieux est mené en direction des agents techniques des établissements (équipes de cuisine) , des gestionnaires et plus globalement des communautés éducatives, afin de favoriser la coordination de l'offre et de la demande, de former les agents de la restauration des lycées, ainsi qu'en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a également adopté en décembre 2016 un **plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA)** cofinancé par l'Europe, l'Etat et les Départements. Dans ce cadre, les financeurs accompagnent les exploitations agricoles vers plus de compétitivité dans le respect de l'environnement et de la transition écologique. Ce dispositif encourage les investissements de modernisation de l'élevage, les investissements en cultures maraichères, petits fruits et aromatiques, ainsi que les investissements de transformation et commercialisation à la ferme⁶.

⁶ Cf carte des projets accompagnés en 2017 en annexe I

Depuis 2012, la Région porte la **certification environnementale Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine** (AREA) qui permet de valoriser les exploitations ayant intégré des pratiques favorables à l'environnement. La Région va également mettre en place en 2019 une certification collective Haute Valeur Environnementale (AREA-HVE) qui pourra être valorisée directement sur les produits.

En aval des exploitations agricoles, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient les investissements des **entreprises agroalimentaires** en accompagnant les projets de création, d'extension et de modernisation des unités de production. Elle soutient ainsi des outils essentiels au développement de filières alimentaires de proximité à travers par exemple la modernisation des abattoirs et ateliers de découpe de viande, la création d'ateliers de transformation collectifs ou d'outils de transformation répondant à la demande de marchés émergents telle que la restauration collective. Les marchés locaux et régionaux constituent en effet une opportunité de diversification pour certaines entreprises agroalimentaires dans une approche de segmentation de marchés.

La Région, avec l'appui de l'AANA, soutient également la mise en réseau des acteurs et la structuration de l'offre alimentaire locale, afin qu'elle s'adapte à la demande locale, notamment celle de la restauration collective.

Enfin dans le cadre de sa politique territoriale, dont les orientations ont été délibérées le 10 avril 2017, la Région ambitionne de soutenir les atouts de tous les territoires et d'exprimer sa solidarité en direction des plus vulnérables. Les démarches des territoires sur l'agriculture, l'agroalimentaire et le soutien à la structuration de filières locales sont ainsi identifiées comme des leviers de création de valeur et d'emplois pérennes.

La **politique contractuelle territoriale** permet de soutenir l'ingénierie des territoires vulnérables et d'aider au déploiement de projets d'innovation territoriale et transversaux répondant aux enjeux des territoires. La mise en place de systèmes alimentaires territorialisés⁷ à travers une démarche collective de structuration des circuits courts et de proximité sur un territoire organisé en est un exemple récurrent.

Les territoires de Nouvelle-Aquitaine affichent aujourd'hui divers niveaux de sensibilisation, structuration et ajustement des modèles économiques. La Région souhaite à la fois poursuivre la structuration de telles actions qui répondent à de

⁷ Le système alimentaire territorialisé définit la capacité de mettre en synergie les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire qui décrit l'ensemble des segments permettant d'alimenter les consommateurs : production, transformation, logistique, point de vente, restauration hors domicile

fortes préoccupations sociétales et accompagnent la mutation agricole, mais aussi encourager des initiatives plus matures et/ou présentant une forme d'innovation.

La Région soutient également la mise en œuvre des stratégies locales de développement portées par les 52 Groupes d'Action Locale (GAL) de la Nouvelle-Aquitaine qui bénéficient des financements LEADER⁸ du FEADER⁹. Elle accompagne ainsi l'ingénierie d'animation de ces programmes ainsi que les projets retenus dans le cadre du programme LEADER dans l'objectif de favoriser la réalisation d'expérimentations et de projets innovants à l'échelle du territoire. La thématique des circuits alimentaires locaux est souvent présente dans les stratégies des GAL.

De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine, en application de la loi NOTRe, a la responsabilité de l'élaboration du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets**. Cette nouvelle compétence de planification, est pour la Région une opportunité d'établir au-delà d'un cadre structurant et fondateur pour l'ensemble des acteurs du territoire régional, une **stratégie régionale d'économie circulaire** porteuse d'une dynamique et d'un développement économique, écologique et social local.

Le volet biodéchets du plan s'accompagne d'une stratégie d'animation à destination des établissements gros producteurs de biodéchets, notamment du secteur de l'enseignement (en lien avec la direction éducation), de la santé, mais aussi des entreprises, avec l'organisation de webinaires, ateliers, et conférences sur la prévention et la gestion des biodéchets, avec des thématiques comme la lutte contre le gaspillage et le don alimentaire, l'achat responsable, la gestion de proximité...

La Région Nouvelle-Aquitaine est aussi engagée en faveur de **l'innovation sociale et solidaire** avec le soutien à l'émergence de nouvelles expérimentations créatrices de richesse à travers d'autres modèles de développement sur les territoires. L'agriculture et l'alimentation dans leur dimension de proximité sont des domaines d'expérimentations riches pour lesquels de nombreuses initiatives émergent sur le territoire.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine mobilise les soutiens financiers nécessaires à la modernisation des établissements de **formation** dont elle a la charge, avec la réalisation des travaux destinés à la pédagogie, à la restauration, à l'hébergement. Elle s'investit fortement dans la carte des formations et les ouvertures de sections

⁸ « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » (LEADER) constitue une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural financées dans le cadre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune via le FEADER pour la période 2014-2020.

⁹ Fonds Européen Agricole de Développement Rural, pour lequel la Région est autorité de gestion.

innovantes permettant de préparer les futurs professionnels au changement de pratiques et de modèles.

La politique de l'alimentation de l'Etat

Depuis de nombreuses années et dans le cadre du déploiement régional des différentes politiques publiques, les services de l'État de Nouvelle-Aquitaine¹⁰ se mobilisent pour assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante. Ils veillent à ce qu'elle soit produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection du consommateur, de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les interventions de l'État inscrites dans différents plans régionaux complémentaires¹¹ se traduisent par un soutien financier, technique, logistique et/ou d'ingénierie à des projets ou des actions qui permettent d'atteindre les objectifs fixés par les différentes politiques publiques.

S'agissant des politiques publiques en lien avec l'alimentation et le changement des pratiques agricoles, depuis 2010, la DRAAF intervient notamment sur les quatre priorités du Programme National de l'Alimentation (PNA) :

- **la justice sociale**, avec pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de projets en direction de publics sensibles ou démunis combinant l'aide alimentaire et les actions d'accompagnement éducatives et sociales (notamment auprès des publics captifs de leur alimentation, que ce soit en milieu carcéral ou de santé et médico-social), de créer une activité économique autour des dons alimentaires, notamment par l'intermédiaire d'activité de réinsertion.

- **l'éducation alimentaire de la jeunesse**, où il s'agit de contribuer à des dispositifs d'éducation à l'alimentation visant notamment la promotion d'un comportement alimentaire équilibré et durable au sein des établissements scolaires et périscolaires ainsi que la valorisation du patrimoine alimentaire et celle des métiers et des parcours de formation dans ce domaine.

- **la lutte contre le gaspillage alimentaire**, en encourageant les actions qui visent la mobilisation des acteurs de la chaîne alimentaire, depuis l'amont agricole jusqu'aux consommateurs en intégrant tous les autres volets du PNA

¹⁰ DRAAF, DREAL, ARS et DIRECCTE et leurs services départementaux

¹¹ Programme National pour l'Alimentation (PNA), Projet agroécologique, Projet régional de santé 2018-2022, Plan Climat et feuille de route de l'économie circulaire, dont les principaux enjeux : adaptation au changement climatique, santé, alimentation, économie circulaire, biodiversité constituent d'ailleurs un socle commun d'intervention de la DRAAF avec la DREAL et l'ARS.

(faciliter les dons alimentaires, sensibiliser à une consommation responsable, favoriser les circuits de proximité...).

- **l'ancrage territorial de l'alimentation**, avec pour but de favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective pour faire levier sur les circuits de proximité, de reconnecter le consommateur avec la production locale, de saison et sous signes de qualité tout en visant plus globalement le développement économique et social des territoires au travers du déploiement de **Projets Alimentaires de Territoire** (PAT). Un dispositif de reconnaissance des PAT par le ministère chargé de l'agriculture, a été mis en place en mars 2017. Il vise à soutenir le déploiement sur le territoire de ce type de projets en leur donnant plus de légitimité et de visibilité.

La Draaf intervient également dans l'incitation au **changement des pratiques agricoles** en accompagnant l'animation, le conseil technique et la diffusion de connaissance des GIEE¹², au sein desquels les exploitants vont engager de nouvelles pratiques agronomiques assurant la performance environnementale, économique et sociale autour d'un collectif d'agriculteurs.

En terme de politique de développement économique, la DRAAF apporte également un **soutien aux filières et aux PME agroalimentaires régionales** en les accompagnant sur le développement de facteurs clés de leur compétitivité et de leur adaptation aux évolutions du marché (organisation, structuration et ancrage territorial des filières régionales, optimisation logistique, accès des PME à l'innovation, et au numérique). De son côté la DIRECCTE¹³ intervient pour protéger les intérêts économiques et la sécurité des consommateurs et contribuer au bon fonctionnement des marchés et à la loyauté des transactions commerciales en s'assurant du respect de la réglementation. Conjointement à travers la déclinaison de la Charte IAA, ces deux services de l'Etat incitent les entreprises de l'agroalimentaire à travailler sur l'adaptation des compétences et la formation de leurs salariés pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques ; mais également à améliorer la qualité du travail en développant la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, la DRAAF assure la mission **d'autorité académique** (organisation des examens, gestion des personnels et des moyens relevant de la compétence de l'État) et d'animation des **établissements l'enseignement agricole**, indispensable au renouvellement des actifs et des compétences dans la filière.

¹² Groupement d'intérêt économique et environnemental

¹³ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

La **politique nutritionnelle** de son côté, vise le bien-être et la prévention des pathologies en lien avec l'alimentation et l'activité physique, sa déclinaison régionale menée par l'Agence Régionale de Santé, va permettre de :

- développer des environnements nutritionnels propices à accompagner les changements de comportements (ex : qualité de l'offre alimentaire en restauration collective), notamment en soutenant les démarches territoriales (Contrats Locaux de Santé-CLS, Projets alimentaires territoriaux -PAT...)
- aider les consommateurs à orienter leurs choix vers des aliments et des comportements nutritionnels favorables à la santé, par des approches positives.

Quant à la déclinaison régionale de la **politique de transition écologique et énergétique** réalisée par la DREAL¹⁴, elles se traduisent notamment par

- la promotion d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la production agricole (réduction de l'empreinte carbone, sobriété énergétique, réduction des gaspillages, la valorisation et recyclage des déchets...),
- l'intégration dans les projets de territoire de la dimension alimentation comme facteur de développement local et d'aménagement de territoires durables en veillant à la cohérence et à la complémentarité des différents dispositifs existants (SRADDET, SRCE, SCOT, PLUi, Objectifs de développement durable et Agenda 2030 dispositifs issus de la COP 21, Territoires à énergie positive, éco-quartier, Plans climat air énergie territoriaux, AMI centres bourgs...),
- l'accompagnement des initiatives en matière d'économie circulaire avec la mise en œuvre de la feuille de route de l'économie circulaire, et le soutien aux combinaisons production alimentaire/matériaux biosourcés pour faire face aux mutations économiques et répondre à de la transition agroécologique,
- la contribution à l'évolution des comportements, de nouveaux modes de vie et de conduite comportementale plus sobre et économe en ressources par des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Par ailleurs, l'ADEME¹⁵, en tant qu'opérateur de l'État, apparaît comme un partenaire des PAT et est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en œuvre de la feuille de route de l'économie circulaire.

¹⁴ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

¹⁵ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Une dynamique conjointe Etat-Région déjà engagée

L'Etat et la Région mènent d'ores et déjà des actions conjointes pour l'amélioration de l'ancrage territorial de la filière alimentaire en Nouvelle-Aquitaine, notamment sur les sujets de la restauration collective, de la formation, du développement de l'agriculture biologique...

Créé en 2012, le **Pôle Régional de Compétences sur la restauration collective** est piloté par la Région, la DRAAF et l'ARS¹⁶. Il intervient sur toutes les questions relatives à la restauration collective autour d'une agriculture régionale, saine et de qualité. L'animation de ce Pôle est assurée par Interbio¹⁷ et l'AANA qui travaillent à la structuration régionale de l'offre alimentaire locale.

Dans sa délibération du 26 juin 2017, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a présenté la mise en œuvre de mesures visant à approfondir les actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les **lycées** dont il a la gestion, conformément à l'article 102 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En 2017, 2018 et 2019, 3 vagues successives de l'ordre d'une centaine d'établissements ont été ou seront concernés. Une journée d'information permet aux chefs d'établissement, gestionnaires et cuisiniers d'appréhender les objectifs de ce plan régional et de prendre connaissance des moyens et outils mis à disposition. Dans ce cadre, la DRAAF participe à la mobilisation des établissements d'enseignement agricole sous sa tutelle, met à disposition l'expertise technique sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, rappelle les dispositifs réglementaires notamment en ce qui concerne le don alimentaire et la gestion des bio-déchets.

Egalement, avec les partenariats de l'ADEME et la DRAAF, la Région a lancé en 2018 un appel à projet destiné à favoriser des actions opérationnelles sur la diminution des pertes alimentaires et sur la réduction des déchets alimentaires (biodéchets) dans les entreprises de production et transformation agroalimentaires. Favorisant l'optimisation des processus et l'innovation, l'appel à projets permettra une augmentation de la performance de l'entreprise et la création de valeur locale.

La Région et l'Etat s'investissent aussi fortement dans la mise en œuvre de **formations innovantes** permettant de préparer les futurs professionnels au changement de pratiques et modèles. C'est dans ce contexte que la Région, le rectorat de Poitiers et la DRAAF accompagnent le développement du campus des métiers et des qualifications (CMQ) qui regroupe les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de la production agricole et de la transformation agroalimentaire,

¹⁶ Agence Régionale de la Santé

¹⁷ Association Interprofessionnelle Bio régionale

associés au tourisme. L'objectif est de donner de la lisibilité à l'offre de formation autour des métiers de l'alimentation locale et de la gastronomie et d'accompagner le dynamisme économique de la région en valorisant les produits du terroir.

Par ailleurs, la Région, l'Etat et la profession agricole ont signé en juillet 2017 un **Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique** (AB) avec pour objectif d'atteindre 10% des surfaces agricoles en AB d'ici 2020.

Enfin, la Région, en partenariat avec l'Etat et la Caisse des dépôts et Consignation, a lancé en 2018 un appel à projets spécifique pour détecter et accompagner les projets de coopération pour le développement des circuits alimentaires locaux.

La nécessaire mise en cohérence de l'action publique

L'objet de cette feuille de route est de proposer une vision consolidée des actions de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat en faveur des circuits alimentaires locaux et de l'ancrage territorial des filières alimentaires. Elle fixe les objectifs tant stratégiques qu'opérationnels ainsi que le plan d'actions et sa gouvernance permettant de renforcer la compétitivité de la filière alimentaire, de développer les circuits de proximité en Nouvelle-Aquitaine et faciliter l'accès au consommateur à une alimentation de qualité, saine, sûre et durable.

II - Etat des lieux

L'offre agricole et agroalimentaire régionale

La Région Nouvelle-Aquitaine présente une forte capacité et **diversité de productions** notamment sous signes de qualité avec une agriculture biologique en plein développement.

En effet, ce sont environ 76 500 exploitations¹⁸ qui contribuent aujourd'hui à l'excellence agricole et gastronomique de la nouvelle région, qui dénombre le plus de **signes de qualité** en France (217 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine - SIQO) ce qui représente près de 7 milliards d'euros en valeur sur les 12 milliards d'euros de la production agricole¹⁹.

Le secteur présente une grande diversité et des spécificités liées aux productions agricoles des différents territoires de la région. Dans l'est de la région, le secteur animal concentre la majeure partie des établissements : viande en Haute Vienne et Corrèze, industrie du lait en Creuse. En Charentes, la filière des boissons est très développée (activité autour du Cognac). En Poitou, l'élevage est fortement présent avec la présence d'industries agroalimentaires laitières et viande. La transformation et la conservation des viandes sont aussi particulièrement développées dans le nord Deux-Sèvres. Dans le sud de la région, les industries sont plus variées avec des orientations viticulture notamment en Gironde qui absorbent plus des deux tiers du chiffre d'affaires régional (transformation et commerce de gros). Le Lot-et-Garonne est orienté vers la transformation de fruits et légumes, les Landes vers la volaille, la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques vers le lait et la viande. Enfin, la pêche et l'aquaculture constituent aussi des secteurs très importants en Nouvelle-Aquitaine avec 13% de la valeur de la pêche nationale maritime débarquée, plus de 40% de la production conchylicole de France et des entreprises leaders européens de la pisciculture continentale.

L'agriculture biologique s'est fortement développée en Nouvelle Aquitaine, tirée par une croissance à deux chiffres de la consommation et forte du soutien des pouvoirs publics, puisqu'en l'espace de 20 ans elle a conquis 5,8 % de la SAU²⁰ régionale (227 000 ha) et environ 6 % des producteurs (5 300 producteurs). On retrouve une grande diversité dans les productions bio du territoire : coté productions végétales, principalement des céréales, oléagineux et fruits et légumes, puis la vigne ; côté productions animales bio, une importante production de poulets de chair bio, de vaches allaitantes, brebis laitières, brebis viande et chèvres

¹⁸ <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7517C04.pdf>

¹⁹ Source AANA

²⁰ Surface Agricole Utile

laitières. En parallèle de l'augmentation de la production biologique, les circuits de transformation et de vente s'organisent : avec 1 900 opérateurs (transformateurs, distributeurs, importateurs), l'aval connaît ainsi une croissance soutenue plaçant la Nouvelle-Aquitaine au 3ème rang national avec un marché régional des produits bio avoisinant le milliard d'euros en 2017²¹.

La certification environnementale se développe également depuis peu avec 364²² exploitations certifiées **Haute Valeur Environnementale (HVE)** en Nouvelle-Aquitaine, essentiellement dans le secteur viticole ; cette certification a vocation à se développer dans d'autres secteurs. Les 2100 exploitations certifiées AREA²³ sur 125 000 ha peuvent maintenant aller plus loin dans leurs engagements environnementaux dans l'objectif d'obtenir le niveau HVE.

Les **entreprises agroalimentaires** quant à elles transforment plus de 70% de la production agricole régionale. Le tissu industriel est composé pour les trois quarts de petites entreprises de moins de 50 salariés localisées en zones périurbaine ou rurale au plus près des lieux de production. Il joue ainsi un rôle essentiel dans la valorisation de l'agriculture de la région²⁴ et contribue de manière importante à l'activité économique et industrielle à la fois en termes d'emplois et de chiffres d'affaires. Ce sont ainsi 12 294 établissements qui emploient 79 177 salariés et représentent un chiffre d'affaires de plus de 30,4 Mds d'€²⁵ qui sont implantés sur tout le territoire régional.

Les différents modes de commercialisation et de distribution sur les marchés locaux et régionaux

Les circuits de distribution des produits locaux et régionaux revêtent des formes variées avec des modes d'organisation également très diversifiés. Bien que partageant la même revendication de contribuer à retisser le lien entre producteurs et consommateurs, les motivations des acteurs peuvent s'avérer de natures différentes. Pour le producteur, il s'agit de mieux valoriser sa production en supprimant les intermédiaires pour préserver ses marges et accroître ses revenus, et avec une volonté importante de redonner ou retrouver du sens à son métier.

²¹ Source Agence Bio : <http://www.agencebio.org/la-bio-dans-les-regions>

²² Données au 01/06/2018. 1015 exploitations certifiées au niveau national.

²³ AREA : Certification environnementale des exploitations agricoles (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine). Le référentiel AREA propose une approche globale de l'exploitation agricole et s'appuie sur 7 enjeux généraux ayant des impacts sur le respect de l'environnement et la maîtrise des risques sanitaires.

²⁴ <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Fiche-IAA-en-Nouvelle-Aquitaine>

²⁵ Activités des établissements de transformation alimentaires, de fabrication de boissons et activités de commerce de gros de produits agroalimentaires (Données 2015).

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont environ 14 340 exploitations qui commercialisent tout ou partie de leur production **en circuits courts** (par la vente directe²⁶ du producteur au consommateur, ou par la vente indirecte²⁷ à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire) soit une moyenne de 17% par rapport au total des exploitations, alors que la moyenne nationale est de 15%.

Chez ces producteurs, il est important de souligner la part de la production bénéficiant d'un signe de qualité qui est de 60% contre 40% en circuit long : AOP, IGP²⁸ et surtout Bio sont plus présents.

Les trois modes de vente les plus utilisés par les exploitants en circuit court sont la vente à la ferme, la vente auprès des commerçants détaillants et la vente sur les marchés. La **vente à la ferme** concerne près d'un producteur sur deux. Cela s'explique principalement par la facilité de mise en place et l'absence de transport à la charge de l'exploitant. Le second mode de commercialisation pratiqué est la **vente sur les marchés** avec plus d'un producteur sur 5. Les maraîchers en font notamment leur 1^{er} circuit de vente. Le **commerce de détail** par le biais d'un intermédiaire intervient en 3^{ème} position. La vente en **point de vente collectif** et celle en tournée sont aussi largement utilisées par les exploitants.

A titre d'exemple, les réseaux Bienvenue à la ferme et les chambres d'agriculture fédèrent plus de 1 000 agriculteurs affiliés en Nouvelle-Aquitaine qui peuvent commercialiser en vente directe à la ferme (817), sur les 260 sites de marchés de producteurs de Pays, mais aussi dans les 20 points de retraits des 7 drives fermiers et les 3 magasins collectifs disponibles sur le territoire (données 2017).

Outre ce réseau, il existe de multiples initiatives de création de **magasins collectifs**²⁹, dont les magasins de producteurs qui apparaissent sur le territoire avec des tailles variables dont le recensement reste à faire. Une étude menée par l'AFIPAR³⁰ en 2017 a permis d'identifier 62 magasins de producteurs en Nouvelle-Aquitaine et d'identifier le potentiel de développement de ses magasins.

Les autres modes de commercialisation – comme **la vente en paniers** ou via **la restauration commerciale** – restent minoritaires. Cependant, un développement significatif de ces modes de commercialisation peu représentés apparaît depuis 2008. Comme les **réseaux** de « La Ruche qui dit oui » ou celui des **AMAP**³¹ (232 en Nouvelle-Aquitaine) qui en distribuant directement du producteur au consommateur

²⁶ Sont compris dans la vente directe la vente à la ferme, sur les marchés, en salons et foires, en tournée ou à domicile, en paniers, par correspondance et en point de vente collectif (Agreste Circuits courts Limousin - 2012)

²⁷ La vente indirecte comprend la vente à des commerçants-détaillants, à la restauration collective ou commerciale, à des grandes et moyennes surfaces (Agreste Circuits courts Limousin - 2012)

²⁸ Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée

²⁹ Exemples de magasins collectifs : Coop paysanne (regroupement de 50 producteurs girondins), Compagnie fermière (7 familles de producteurs du 47 et 40), Family & Co (7 producteurs du 64).

³⁰ AFIPAR Association de formation et d'Information des Paysans et des Ruraux

³¹ Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne

des produits alimentaires locaux, permettent de réduire les coûts et donc de baisser les prix.

Face à des consommateurs qui recherchent du sens dans leurs achats, et veulent se réapproprier leur alimentation en privilégiant la qualité et le local, **la grande distribution**, qui constitue le débouché largement majoritaire des entreprises agroalimentaires, a également réagi en proposant une offre de produits locaux qui ne cesse de progresser en magasin. L'origine locale de la transformation est aussi utilisée comme un levier de valorisation des produits mis en avant dans des rayons dédiés aux produits régionaux. Parfois même c'est la distance entre le point de vente et l'entreprise de transformation qui est mise en avant.

Enfin, les entreprises de transformation régionales sont de plus en plus nombreuses à avoir un site de **vente en ligne** ou à commercialiser leurs produits via des marketplace ou **plateformes de vente en ligne spécialisées** s'adressant aux particuliers. Ce mode de commercialisation présente encore de nombreux inconvénients, notamment en termes de logistique ou de coût de l'intermédiaire pour les marketplace. Il constitue néanmoins un moyen d'augmenter la notoriété et de nourrir l'image des marques régionales.

A côté de cela, les initiatives se multiplient pour offrir un modèle viable de distribution à échelle locale, qui entendent ainsi proposer des produits locaux aux mêmes prix que la grande distribution classique, en allégeant la gestion administrative et/ou en proposant une offre équitable de répartition de la valeur.

De son côté, la restauration collective semble peu séduire les producteurs en circuits courts en se plaçant en dernière position³². Pourtant, sur ce segment de marché de la **restauration hors domicile** (RHD)³³, la restauration collective à caractère social (publique) en Nouvelle Aquitaine représente plus d'1 800 000 repas/jour se répartissant entre :

- la restauration scolaire : 57% (33% primaire, 24% secondaire et supérieur)
- la restauration médico-sociale : 30 % (crèches, hospitalier, personnes âgées, démunis, enfance/jeunesse,)
- les restaurations autres : 13 % (1 % Militaire, 1 % Pénitencier, 11 % Entreprise/administration)

³² Agreste Aquitaine, 2012

³³ Restauration Hors Domicile ou Hors Foyer, consiste en la préparation et le service de repas destinés à un groupe de convives réunis dans un même lieu pour manger. La restauration collective à caractère social est une composante de la restauration hors foyer mais à la différence de la restauration commerciale, sa fonction est avant tout sociale. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de se nourrir à partir de repas équilibrés et de qualité à des prix maîtrisés, généralement subventionnés ou totalement pris en charge par l'employeur ou l'institution.

Concernant la **restauration scolaire**, il existe en Nouvelle-Aquitaine 778 établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)³⁴ ce qui représente un peu moins de 73 millions de repas annuel.

Les 495 collèges ayant répondu à une enquête³⁵ menée en 2018 représentent plus de 40 millions de repas par an.

En ce qui concerne les 296 **lycées publics** (y compris cités scolaires et agricoles), ce sont plus de 23 millions de repas qui sont servis annuellement; représentant ainsi plus de 50 millions d'euros d'achats alimentaires par an. La Région dispose de 253 unités de production en lycées pour la préparation des repas dont 8 cuisines centrales sous agrément.

Après une première phase de diagnostic réalisée en 2017-2018, il s'avère que 70% des lycées et collèges publics s'approvisionnent à travers **20 groupements d'achats alimentaires**, soit 191 lycées, 37 lycées agricoles et 320 collèges. Chaque établissement est libre d'adhérer ou pas à des groupements de commande, pour la totalité des lots de leurs marchés. Ce sont le plus souvent les lots épicerie, produits surgelés, viandes et produits laitiers qui sont gérés par les groupements. Les établissements complètent avec des commandes directes qui sont passées de gré-à-gré avec des fournisseurs ou via des sites spécialisés.

Par ailleurs, avec le soutien de la Région et de la DRAAF, l'Association des Coordonnateurs des EPLÉ de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) a commencé à développer des outils permettant aux acheteurs publics de s'approprier les bonnes pratiques en matière d'approvisionnements locaux, bio et de qualité.

Plateformes et opérateurs logistiques

Afin de renforcer la commercialisation des produits locaux, de nouvelles modalités apparaissent permettant le regroupement de l'offre locale notamment pour la restauration collective. Il s'agit généralement de dispositifs qui permettent la mise en relation de l'offre et de la demande via des plateformes virtuelles (des sites internet) ou des plateformes physiques (sites de dépôts) adossés à des outils logistiques internes ou externalisés. Ces derniers peuvent être aussi des outils de première transformation (légumes ou viandes) adossés à une organisation logistique (flotte de transport).

L'**association Agrilocal.fr** met au service des départements qui le souhaitent, une plate-forme internet de mise en relation entre les acheteurs de la restauration collective et les fournisseurs de produits agricoles dans le but de passer des

³⁴ Collèges et lycées publics (y compris les établissements agricoles)

³⁵ Enquête flash conduite en mai 2018 par la DRAAF sur la restauration collective publique au niveau des collèges (compétence des conseils départementaux) de la région Nouvelle-Aquitaine

marchés alimentaires. En Nouvelle-Aquitaine, 7 Départements³⁶ sur 12 ont choisi de mettre en place ce type de plateforme sur la période 2013-2017 mais seulement 2 l'utilisent depuis plus de deux ans. Pour le recensement de l'offre et l'identification des producteurs, un partenariat est passé avec les chambres d'agriculture pour 5 des 7 départements. Les informations disponibles sur l'utilisation de ces plateformes sont (au 1^{er} janvier 2018) :

- nombre d'acheteurs recensés : 363 dont 133 collèges, 78 communes, 15 lycées ;
- nombre de fournisseurs recensés : 686 dont 502 producteurs.

Plus récemment, et avec le soutien de la DRAAF, de l'ARS et de la Région Nouvelle-Aquitaine, le **portail de la restauration collective bio, locale et de qualité en Nouvelle-Aquitaine** a été lancé (www.restaurationcollectivena.fr) dans le cadre des activités du Pôle Régional de compétences sur la restauration collective. Ce portail web a vocation à rassembler l'information disponible pour ce secteur d'activité dans plusieurs domaines : économique, éducatif, réglementaire, technique. Ce portail propose un volet «offre locale» et a pour objectif de recenser les fournisseurs potentiels de la restauration collective, ce qui s'avère utile dans la phase de sourcing des acheteurs publics. Les informations disponibles au début avril 2018 sont :

- nombre de fournisseurs recensés : 262 dont 118 producteurs et 27 en bio
- nombre de produits recensés : 613 dont plus de 100 en bio

On dénombre également **4 plateformes bio locales** qui couvrent les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine et dont 85 % des ventes sont dédiées à la restauration collective (Mangeons Bio Ensemble, Manger Bio Sud-Ouest, Manger Bio Restauration, Manger Bio Périgord). Ces plateformes se répartissent le territoire et n'empiètent pas les unes sur les autres, mais des problèmes de logistiques importants font que certains territoires sont mal desservis. Ces plateformes représentent 440 producteurs et 2,3M€ de Chiffre d'Affaires pour près de 490 clients actifs (85 % dans l'Éducation : 26 cuisines centrales, 82 lycées, 131 écoles primaires, 8 crèches). A cela s'ajoute, une convention avec Biocoop restauration.

Au niveau **conventionnel**, il n'existe pas véritablement de plateforme équivalente, hormis RESALIS (association regroupant 35 agriculteurs et groupements d'agriculteurs, avec la gestion d'un outil de commande en ligne ainsi qu'une logistique de transport intégrée pour les 31 collèges des Deux-Sèvres) ou Galatée (plateforme dans les Pyrénées-Atlantiques regroupant 60 producteurs locaux livrant 95 structures collectives avec une flotte de 3 camions réfrigérés).

³⁶ Départements 16, 19, 23, 24, 40, 86, 87

Ces premiers éléments sur le potentiel du marché de la restauration collective méritent d'être confortés en rassemblant et en croisant d'autres sources d'informations pour alimenter la connaissance de la demande (types de denrées recherchées, volumes demandés et circuits de commande) et de l'offre (produits disponibles, volumes et circuits de distribution). Certains points restent à approfondir notamment sur la connaissance des outils de transformation des sociétés de restauration collective, les plateformes des centrales d'achats et de distribution des groupes alimentaires, mais aussi sur les MIN (Marchés d'Intérêt National)³⁷ historiquement créés pour permettre l'approvisionnement des agglomérations en produits alimentaires.

L'offre de formation

Le renouvellement des actifs, qu'ils soient chefs d'entreprises ou salariés, est un des enjeux majeurs auquel l'enseignement agricole notamment fait face au travers de ces projets et actions sur les territoires en lien avec les filières professionnelles.

En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif d'enseignement agricole prend appui sur un réseau de 22 établissements publics (Lycées, CFA³⁹, CFPPA³⁸, Exploitations) et 75 établissements privés (Lycées et MFR³⁹) et une école d'ingénieurs agronomes (Bordeaux Sciences Agro). En formation initiale et apprentissage, 83 diplômes différents en production agricole sont proposés. En formation adulte, il existe 208 « actions de formations différentes » réparties sur 46 sites (20 CFPPA et annexes, 16 MFR, 9 Chambres d'agriculture, 1 AFASEC⁴⁰). Pour le volet transformation alimentaire, 13 formations adultes sont présentes sur 6 sites.

Près de 26 000 jeunes, lycéens, étudiants et apprentis sont ainsi formés tous les ans, et plus de 2 millions d'heures de formation professionnelle continue profitent à des demandeurs d'emploi, salariés ou chefs d'entreprises.

Le maillage territorial avec près de 200 lieux d'implantation, offre au total 708 formations⁴¹, et assure une présence pertinente dans les bassins d'emploi. L'offre est ainsi disponible sur l'ensemble des filières professionnelles qui caractérisent l'activité dans la ruralité, en particulier agricole, agroalimentaire et forestière de la région Nouvelle-Aquitaine.

³⁷ La dénomination de MIN est un statut correspondant à une réglementation spécifique du code du commerce, ils sont différents des marchés de gros dont la vocation est l'expédition des produits locaux et non l'approvisionnement local.

³⁸ Centres de Formation d'Apprentis, Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

³⁹ Maisons Familiales Rurales

⁴⁰ Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses

⁴¹ Plus de détail dans le guide des formations ONISEP Nouvelle Aquitaine : <https://fr.calameo.com/read/000037547649de3394b24>

Par ailleurs, l'Agro Smart Campus, lancé en 2018 par la Région, l'INRA⁴², Bordeaux Sciences Agro et la DRAAF, a pour objectif de rapprocher l'enseignement secondaire, supérieur et la recherche pour relever les défis de l'agriculture de demain. Il s'agit à travers ce dispositif unique en France d'accroître la diffusion des connaissances en créant des passerelles entre la formation, l'enseignement supérieur et la recherche.

Des éléments plus détaillés de l'état des lieux sont repris en Annexe II.

Ce premier état des lieux met en lumière les nombreuses données qui manquent aujourd'hui pour avoir une vision consolidée notamment de ce que représentent les circuits alimentaires locaux pour les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires régionales, à la fois en matière de qualification des débouchés actuels et d'opportunités de marchés nouveaux ou diversifiés. Il apparaît nécessaire de consolider un état des lieux solide qui servira de base au pilotage de la feuille de route.

⁴² Institut National de la Recherche Agronomique

III. Objectifs

A travers cette feuille de route régionale, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent orienter leur action en faveur des objectifs ci-dessous :

- la création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles par la valorisation locale des productions ;
- le développement des approvisionnements en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux, dont la restauration collective publique régionale notamment des lycées (EPLE⁴³) ;
- la relocalisation de l'économie alimentaire dans une approche territoriale.

① Créer de la valeur au bénéfice des agriculteurs

Dans un contexte d'équilibre fragile des exploitations agricoles, le développement des circuits courts et de proximité constitue une opportunité de création de valeur supplémentaire par la diversification de l'exploitation et la meilleure valorisation de la production en supprimant ou limitant les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Néanmoins, ces démarches nécessitent une organisation et des compétences spécifiques pour les producteurs et doivent s'appuyer sur des modèles économiques et techniques maîtrisés.

La reconnaissance des bonnes pratiques des exploitations via les SIQO⁴⁴, les certifications environnementales ou les démarches collectives de qualité, doivent également permettre de mieux valoriser le produit.

② Développer les approvisionnements en produits locaux de qualité, dont les SIQO³⁰, dans les différents marchés régionaux, dont la restauration collective publique régionale, notamment au sein des lycées

Le développement des approvisionnements en produits locaux nécessite une connaissance de la demande alimentaire dans les différents marchés régionaux, ainsi que la structuration de l'offre pour l'adapter à la demande.

Favoriser les circuits de proximité et l'approvisionnement local de la restauration collective permet de contribuer à la diversification des débouchés, à une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière et à favoriser le développement

⁴³ Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE)

⁴⁴ Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine

économique local. Néanmoins, ce développement des circuits de proximité et l'effet de levier recherché par la commande publique nécessitent un accompagnement fort et une réorganisation des acteurs impliqués. La sensibilisation des consommateurs, des cuisiniers et des gestionnaires d'établissements permet un développement des pratiques d'achats et de consommer local dans le respect des règles de la commande publique. Ces démarches passent également par la mise en place d'actions en matière d'éducation alimentaire et de sensibilisation des consommateurs.

③ Relocaliser l'économie alimentaire dans une approche territoriale

A travers les circuits alimentaires locaux, l'échange économique permet de valoriser le lien social, la transparence, l'équité dans les échanges, la coopération des acteurs, l'équilibre entre territoires ruraux (production agricole) et urbains (consommation), mais aussi de faire vivre le patrimoine des territoires (environnemental, savoir-faire,...). La relocalisation économique suppose de développer des filières locales alimentaires, permet de maintenir et développer des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires, ainsi que les différents maillons de la filière alimentaire.

Le développement de circuits alimentaires locaux peut s'inscrire dans une stratégie locale d'accompagnement des mutations agricoles et d'ancrage d'emplois non délocalisables.

Dans une logique de segmentation des marchés, l'objectif est aussi d'encourager les transformateurs régionaux (entreprises et coopératives agroalimentaires) à cibler davantage les marchés locaux.

L'Etat et la Région s'engagent à soutenir le développement de l'agriculture régionale de proximité et de qualité, dans une logique de systèmes alimentaires territorialisés notamment au travers de l'outil PAT (Projet Alimentaire Territorial). Dans la continuité des EGA, et comme le prévoit le projet de loi issu des EGA, le secteur de la restauration collective publique sera priorisé afin que l'État et les collectivités territoriales soient elles-mêmes exemplaires dans ce domaine.

IV - Stratégie retenue

Afin d'atteindre ces objectifs, la Région et l'Etat ont **identifié trois domaines d'actions stratégiques** complémentaires et interconnectés, liés à des « typologies » de marchés et de relations :

- Circuits de proximité et vente directe,
- Approche territoriale,
- Approche régionale.

A cela s'ajoute une dimension plus transversale d'amélioration et de diffusion des connaissances sur l'ancrage territorial de la filière pour soutenir l'accompagnement du développement, de l'innovation et renforcer les liens de confiance entre consommateurs, citoyens et producteurs/transformateurs.

Le schéma en annexe III reprend ces 3 domaines d'actions stratégiques en y associant les différents types d'actions et projets liés à chacune de ces échelles. Les dispositifs d'aides actuels sont répartis sur ce schéma en annexe IV couvrant les besoins et priorités identifiés.

1/ Favoriser les circuits de proximité et la vente directe

Il s'agit d'encourager les relations directes entre producteurs et consommateurs, sans intermédiaire à travers un premier niveau d'intervention sur des **démarches individuelles d'agriculteurs et collectives d'agriculteurs et d'entreprises agroalimentaires**, qui contribuent à l'objectif ① lié à la création de valeur au bénéfice des producteurs. Ces démarches contribuent également à l'objectif ③ car elles renforcent le lien entre producteurs et consommateurs.

Dans ce domaine, les projets relèvent de la diversification des exploitations agricoles dans sa dimension alimentaire en particulier avec la mise en place **d'ateliers de transformation à la ferme** ou **ateliers collectifs**, de la commercialisation directe à travers la **vente à la ferme** ou sur des **marchés locaux**, et les **magasins de producteurs**. Les magasins d'usine (entreprises agroalimentaires) relèvent également de cette dimension. Ce domaine d'actions vise à développer une offre de produits agricoles en circuits courts et de proximité assurant ainsi une meilleure rentabilité économique des exploitations. La création de **modèles économiques innovants** impliquant les producteurs, voire les consommateurs, et garantissant une juste répartition de la valeur, doit être encouragée.

Au-delà de l'investissement, se pose la question de l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs, de l'accompagnement technique, et de la création

si besoin d'un centre de ressources et de compétences. Des efforts de promotion et de communication sont également à renforcer auprès des agriculteurs et entreprises pour développer cette offre de proximité en valorisant son intérêt au regard notamment de la création de valeur.

Enfin, le développement de ces circuits courts peut aussi être accompagné par le biais de la **promotion** à travers une stratégie valorisant les produits régionaux auprès des consommateurs.

2/ Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux

Il s'agit d'élargir le périmètre précédent à des **démarches collectives territoriales** menées pour répondre à des enjeux locaux sur l'alimentation et l'agriculture de proximité. Le caractère transversal de ces démarches permet de répondre à plusieurs objectifs dont le développement de l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux (②) et le renforcement du lien entre producteurs et consommateurs (③).

Ces démarches locales prennent ainsi des formes multiples, allant de la simple structuration de circuits alimentaires pour la restauration hors domicile à la mise en place de systèmes alimentaires territoriaux permettant de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur alimentaire. Elles peuvent aussi prendre la forme de démarches territoriales plus globales appelées « **projets alimentaires territoriaux** » (**PAT**), visant à renforcer à la fois l'agriculture locale et de qualité, l'identité culturelle du territoire, la cohésion sociale et la santé des populations. Identifiés comme des outils pertinents, bien qu'encore peu connus de tous les acteurs, les PAT offrent la possibilité d'expérimenter de nouvelles organisations, et de mettre en place des actions concrètes. Les PAT peuvent être déclinés à différentes échelles de territoire et être interdépendants.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été introduits par la Loi d'Avenir pour l'alimentation, l'Agriculture et la Forêt d'octobre 2014 dans l'objectif de « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et de développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation ». Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire et souvent portés par une collectivité. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Suite aux EGA, l'objectif national a été d'inciter les collectivités locales (départements, métropoles, EPCI⁴⁵, communes) à élaborer 500 PAT d'ici 2020 pour faciliter le développement des filières locales et structurer l'approvisionnement en circuits de proximité. La Région Nouvelle-Aquitaine et l'État portent l'ambition d'une politique territoriale contractuelle renouvelée dans laquelle les projets alimentaires territoriaux peuvent constituer une action stratégique avec la mise en place de **démarches collectives de structuration des circuits courts et de proximité**. En Nouvelle-Aquitaine, il existe de nombreuses initiatives et démarches autour de l'ancrage territorial de l'alimentation, à des échelles territoriales variables, sans véritable coordination actuellement. En 2018, un recensement et une cartographie d'environ une quarantaine de démarches s'apparentant à des PAT a été effectué⁴⁶. Une d'entre elles a été officiellement labellisée PAT par le Ministère chargé de l'Agriculture et plusieurs autres pourraient y prétendre.

Dans cette approche territoriale, les besoins portent sur l'animation de ces démarches et l'**ingénierie** nécessaire à la mise en place de ces actions de structuration et d'adaptation de l'offre pour répondre à la demande d'un territoire qui associe tous les acteurs à son échelle. Ils portent également sur la **ressource** (notamment dans le domaine du maraîchage) ainsi que sur les **solutions logistiques** tout en prenant en compte une vision supra-territoriale afin de garantir une viabilité économique.

Enfin, cette grande diversité des démarches territoriales nécessiterait une **mise en réseau des acteurs publics** pour accompagner l'émergence des projets alimentaires territoriaux dans le cadre d'une gouvernance régionale, favorisant l'articulation des différentes échelles, les échanges, et la mutualisation des méthodes et des outils et veillant, sur le volet économique, à une bonne implication des entreprises agricoles et agroalimentaires.

3/ Structurer l'offre et organiser les filières pour répondre aux demandes des marchés régionaux

Enfin, certains marchés de dimension régionale ou infrarégionale ne peuvent être abordés à la seule échelle d'un territoire, telles que la **restauration collective publique** avec notamment les **lycées** ou la restauration hors foyer, voire la grande distribution qui est en demande de produits régionaux ou locaux. Cette approche répond à l'objectif ② qui vise à développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux.

⁴⁵ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

⁴⁶ Cf en annexe V la cartographie des Démarches territoriales en lien avec l'alimentation

Si l'objectif national dans le projet de loi issu des Etats généraux de l'Alimentation est de 50 % de « produits locaux ou de qualité » en restauration collective dont 20 % de bio⁴⁷, un effort particulier sera porté en région Nouvelle-Aquitaine sur la restauration collective dans les lycées pour lesquels un plan d'objectifs a été approuvé le 19 décembre 2016 visant à atteindre 60% de produits locaux dont 20 % de bio en 2020.

Or, la **structuration de l'offre** et **l'adaptation de l'organisation des filières** pour répondre à ces marchés est primordiale. Elle passe par la mobilisation des acteurs du monde agricole et de l'agroalimentaire par réseau (Coopératives agricoles, IAA⁴⁸ ...) et/ou par filière (Fruits et légumes, viande, ...) pour les inciter à s'orienter vers les marchés de la restauration collective avec la mise en œuvre de **projets de coopération entre acteurs de la chaîne alimentaire**, la mise en place de **solutions logistiques** adaptées et innovantes, ainsi que de **solutions numériques**. Des démarches de mise en relation (plateforme d'information et de logistique) et d'information mutuelle (rencontres professionnelles) seront encouragées entre les acteurs de l'offre et de la demande.

4/ Développer les approches transversales

Le développement de l'ancrage territorial des filières alimentaires nécessite une amélioration des connaissances sur les données économiques liés aux produits de proximité, notamment par le **recensement** et la **quantification** sur l'ensemble du territoire (voire par bassin de consommation) de **l'offre et de la demande, des circuits de distribution utilisés, des outils de production et de transformation, de stockage,... individuels et collectifs par filière** (y compris abattoirs). Cet état des lieux est essentiel pour l'accompagnement de l'organisation et de la structuration des filières (y compris de la distribution) de produits de qualité et de proximité. C'est pourquoi, la Région et l'État souhaitent s'appuyer sur un outil de veille et d'informations de type **observatoire**, pouvant servir d'outil d'aide à la décision pour un accompagnement objectif des actions.

⁴⁷ Art. L. 230-5-1. – Au plus tard le 1er janvier 2022, les personnes morales de droit public incluent, dans la composition des repas servis dans les restaurants collectifs dont elles ont la charge, une part significative de produits acquis en prenant en compte le coût du cycle de vie du produit, ou issus de l'agriculture biologique, ou bénéficiant d'un des autres signes ou mentions prévus par l'article L. 640-2 du code rural et de la pêche maritime ou satisfaisant de manière équivalente aux exigences définies par ces signes ou mentions. « Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article, notamment les conditions de l'application progressive et les modalités du suivi de sa mise en œuvre ainsi que le pourcentage de produits acquis devant entrer dans la composition des repas. »

⁴⁸ Industries AgroAlimentaires

Il existe également une forte attente des consommateurs à la fois dans **la transformation de l'agriculture et dans l'amélioration de la qualité des produits transformés**, c'est pourquoi l'Etat et la Région souhaitent encourager et soutenir **la recherche et l'innovation au sein des filières de qualité**.

L'État et la Région souhaitent mobiliser les acteurs de la filière sur l'environnement, encourager les pratiques d'économie circulaire et soutenir les modes de production respectueux de l'environnement (pratiques agro-écologiques) en s'appuyant notamment sur la diffusion des résultats produits par les GIEE et le réseau des 30 000 (fermes Dephy⁴⁹).

La **formation** des acteurs des filières alimentaires à de nouveaux modes de production, de transformation, et de distribution pour une meilleure valorisation des produits, est également un levier stratégique.

Une majorité des consommateurs est urbaine et éloignée du monde rural, sa perception d'un produit local et de qualité est diverse, il peut y avoir une méconnaissance des modes de production et de transformation à quoi s'ajoute une méfiance en l'absence d'informations sûres et objectives. Il y a un besoin d'information et d'éducation pour renforcer les liens et rétablir la confiance entre consommateurs/citoyens et producteurs/transformateurs.

L'**éducation** nutritionnelle et sensorielle, **l'information** et la valorisation des métiers des filières alimentaires auprès **des consommateurs** sont des éléments nécessaires à la valorisation des produits et de leurs filières de production, permettant de rassurer le consommateur et déclencher l'acte d'achat et son renouvellement (fidélisation).

D'autre part, parmi les consommateurs potentiels de Nouvelle-Aquitaine, 200 000 personnes vivant dans des quartiers prioritaires (soit 4% de la population régionale⁵⁰), ont un très faible niveau de revenus et sont fortement marqués par la précarité. Comme tous les autres habitants de la région, l'ensemble des publics, même les plus en difficulté, doivent pouvoir accéder à une alimentation locale de qualité.

⁴⁹ DEPHY : Réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires

⁵⁰ Source INSEE, février 2018

V. - Pilotage et gouvernance

La feuille de route est co-pilotée par l'Etat et la Région.

Le secrétariat est assuré conjointement par la DRAAF et la Région. La gouvernance est assurée par :

- 1. Un Comité Régional Alimentation, Filières et Territoires (CRAFT)** sous présidence du Préfet de région et du Président du Conseil régional. Il permettra sur la base d'un échange avec l'ensemble des partenaires régionaux de valider les orientations stratégiques et la proposition du plan d'actions. Il permettra de présenter les résultats des actions menées dans le cadre du plan. Les partenaires privés et associatifs, les collectivités, instituts de recherche, ainsi que les directions et agences régionales relevant d'autres ministères concernés prennent part à ce comité. **Il se réunit une fois par an.**

- 2. Un Comité de pilotage :** Etat (DRAAF), Région, et têtes de réseaux : AANA, Interbio Nouvelle-Aquitaine, ARIA Nouvelle-Aquitaine, Coop de France Nouvelle-Aquitaine, Chambre régionale d'agriculture, Interprofessions régionales (INTERBEV⁵¹ Nouvelle-Aquitaine...) et autres réseaux professionnels constitués à l'échelle régionale, et GIP Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine. **Il se réunit à minima 2 fois par an** et a pour objectifs de garantir la cohérence des interventions des pouvoirs publics de préparer le Comité régional d'identifier les actions à mettre en œuvre dans les axes et suivre leur réalisation.

⁵¹ Interprofession Bétail et Viandes

VI. Plan d'actions par Domaines d'Actions Stratégiques

Un plan d'actions opérationnel et structuré a ainsi été établi autour des quatre domaines d'actions stratégiques (DAS) définis dans le cadre de la feuille de route :

- DAS 1/ Favoriser les circuits de proximité et la vente directe,
- DAS 2/ Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux,
- DAS 3/ Structurer l'offre et organiser les filières pour répondre aux demandes des marchés régionaux,
- DAS 4/ Développer les approches transversales.

Les actions définies dans chaque domaine sont très interconnectées et constituent une structure matricielle dans laquelle certaines actions en alimentent d'autres.

Ce sont ainsi **18 actions** qui seront menées dans le cadre de la feuille de route d'ici 2020. Pour chacune, des pilotes sont identifiés. Le rôle de ces pilotes (Région, Etat, Agence régionale ou GIP⁵²) est :

- d'animer l'action et de s'assurer de sa mise en œuvre, soit directement soit auprès des partenaires opérationnels. Cette animation peut nécessiter la mise en place d'un groupe de travail rassemblant différents acteurs et partenaires que le pilote a la charge d'animer.
- de rendre compte de la mise en œuvre de l'action auprès du Comité de pilotage de la Feuille de route (cf chapitre V). Le pilote a ainsi également la charge de définir et suivre les indicateurs les plus pertinents pour le suivi de l'action.

Les indicateurs proposés à ce stade sont donnés à titre indicatif. Ils seront par la suite retravaillés par chaque pilote en lien avec les acteurs associés.

⁵² Groupement d'Intérêt Public

DAS 1

Circuits de proximité et vente directe

Objectifs stratégiques : Soutenir le développement de l'agriculture régionale de proximité et de qualité pour créer de la valeur dans les exploitations agricoles et renforcer les liens producteurs-consommateurs

	Indicateurs	Données actuelles - Cible 2020	Pilote
Action 1.1 : Développer la transformation et la commercialisation par les agriculteurs permettant la diversification de l'activité et la création de valeur ajoutée			Région (Agriculture)
Soutenir les investissements de <u>transformation et de commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs (projets individuels)</u>	- Nb total de projets de transfo et comm° individuels accompagnés - Montant des aides par filière et par typologie de projets - % exploitations commercialisant en circuits courts et évolution du CA/volumes - Evolution ventes en CC des pdts ss SIQO ou marques territoriales CC - durabilité des exploitations en CC	2017 : 68 Objectif : 100 projets individuels soutenus /an	
Action 1.2 : Développer les ateliers de transformation collectifs agroalimentaires pour développer la valeur ajoutée et l'offre en produits de proximité			Région (Agriculture)
Soutenir les <u>investissements productifs collectifs</u> : transformation, atelier découpe, abattoirs... Soutenir les projets collectifs innovants garantissant une juste répartition de la valeur Soutenir les <u>études de faisabilité préalable</u> permettant de valider les modèles économiques et le marché	- Nb total de projets collectifs accompagnés - Nb de création d'ateliers collectifs par typologie et nb utilisateurs - Montant des aides par filière et par typologie de projets et de marchés - Evolution ventes de proximité, des pdts SIQO ou marques territoriales - performances des entreprises	2017 : 38 Objectif : 100 projets collectifs soutenus /an	
Action 1.3 : Développer les magasins collectifs et de producteurs			Région (Agriculture)
Accompagner les <u>magasins de producteurs</u> (investissements et implantation/faisabilité) et les magasins collectifs	- Evolution du Nombre de magasins et pérennité		
Action 1.4 : Promotion : valoriser et faire connaître les produits en circuits alimentaires locaux auprès des consommateurs et auprès des producteurs			AANA
Communiquer sur les produits locaux et de qualité auprès du consommateur en direct	Nombre d'actions de promotion		
Action 1.5 : Professionnaliser et sensibiliser les acteurs			DRAAF
Accompagner la professionnalisation des acteurs Promouvoir les circuits alimentaires locaux auprès des producteurs (intérêt)	Nb d'actions d'accompagnements Nb de participants		

DAS 2

Approche territoriale

Objectifs stratégiques : Développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans une démarche collective et territorialisée

	Indicateurs	Données actuelles – Cible 2020	Pilote
ACTION 2.1. Encourager le développement des démarches territoriales dont les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)			DRAAF Région (Datar)
Accompagner les porteurs de projets (AAP, politique contractuelle)	Nombre de démarches alimentaires territorialisées : - Nombre de PAT et Nombre de labellisation - Nombre de contrats de territoires avec l'enjeu développement de l'agriculture de proximité et Nombre de postes co-financés sur cette thématique (contrat + AAP) - Nombre de GAL portant une stratégie alimentation de proximité - Montant des aides		
Développer les <u>compétences d'animation</u> des PAT et d'ingénierie des collectivités territoriales dans la structuration de leur projet, notamment des PAT	Nb de formations à destination des animateurs de PAT Montant des aides		
Promouvoir l'outil PAT et la labellisation des projets pour le développement des démarches territoriales	Nombre de candidatures à la labellisation		
ACTION 2.2 : Mise en réseau des porteurs d'initiatives locales : capitalisation			PQNA
Structurer un <u>réseau régional des initiatives alimentaires de territoires</u> – animation régionale des PAT (impulsion des dynamiques, échanges, articulation et mutualisation des méthodes et des outils, outils de capitalisation) - Offre de rencontres régionales associant les territoires et les porteurs d'initiative locale, échanges d'expériences et de pratiques professionnelle - Offre de rencontres localisées et thématiques sur la conduite de projet (approche méthodologique privilégiée, ateliers de codéveloppement, ateliers de créativité de type «fabrique à projets»...), - Appui à l'organisation et à l'animation de rencontres inter-réseaux (type Observatoire des circuits de proximité, REGALIM, ...) - Construction d'une base de données ouverte de type «annuaire des	Nombre de rencontres et analyse de leur répartition géographique Nombre de participants et de structures, Nombre d'intervenants et d'experts mobilisés à l'occasion des rencontres Nombre de réseaux régionaux mobilisés, Nombre de connexions sur le site internet Nombres de territoires ayant inscrit dans leur stratégie globale des actions et des projets sur le thème de l'agriculture et l'alimentation Nombre de territoires ayant initié une démarche alimentaire globale et intégrée, Nombre de publications par nature (annuaire, panorama, comptes-rendus de rencontres, notes d'analyses thématiques ou méthodologiques...)	Rencontre régionale : 1 en 2018, 1 par an Rencontres localisées et thématiques : 4 à 6 par an Appui à l'organisation/animation de rencontres partenaires : 4 à 6 par an Publications : 4 à 6 par an Fiches d'expériences : 10 à 12 par an	

acteurs», (favoriser l'interconnaissance des différents réseaux, ARIA, ANAA, PAT...)	Nombre de fiches d'expériences «success stories» ou « pépites » repérées sur les territoires ou au sein des réseaux socioprofessionnels,		
- Capitalisation et publications (panorama des démarches alimentaires territoriales, fiches d'expériences)	Nombre de contacts et de structures indexées dans la base de données (Annuaire)		
- Elaboration et mise en œuvre d'un outil de capitalisation numérique (rendre accessible au plus grand nombre la connaissance régionale, avec une entrée spécifique sur les démarches territoriales)			
ACTION 2.3 : Accompagner l'installation et la diversification des producteurs pour répondre à un besoin identifié sur un territoire			Région (Agriculture)
<u>Développer la ressource manquante sur un territoire</u> Favoriser l'installation en <u>Espace tests, couveuses</u> Accompagner <u>l'installation</u> sur ces territoires	Nombre d'Espaces tests Nombre d'accompagnements Nombre d'installation par filière		
Accompagner la diversification des agriculteurs et leur orientation vers de nouvelles productions sur ces territoires : investissements en <u>cultures maraichères, petits fruits et arboriculture, élevage....</u>	Nombre de projets accompagnés sur les territoires par typologie et marchés Montant des aides		
<u>Structurer et adapter l'offre pour répondre à la demande d'un territoire :</u> <u>Regrouper l'offre de proximité</u> en fonction des besoins pour planifier et permettre la contractualisation (favoriser le regroupement de producteurs, mutualisation de moyens de production et de distribution)	Nombre de projets issus des démarches alimentaires territorialisées par typologie Nombre de projets de coopération à l'échelle de territoires organisés		
ACTION 2.4 : Structurer la demande d'un territoire et l'organisation de la logistique locale			Région
Favoriser les <u>groupements d'achats</u> par bassin de consommation Développer des <u>solutions logistiques de regroupement de l'offre, et de distribution</u> pour répondre à une demande territoriale	Nombre de projets issus des démarches alimentaires territorialisées par typologie Nombre de projets de coopération à l'échelle de territoires organisés Montant des aides		
Développer le <u>partenariat avec les MIN</u> de la région	Nombre de partenariats		

DAS 3 Approche régionale

Objectifs stratégiques : développer l’approvisionnement en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux et infra régionaux (restauration collective publique, hors foyer, grande distribution).

	Indicateurs	Données actuelles – Cible 2020	Pilote
ACTION 3.1 : Approvisionnement de la restauration collective publique, en produits locaux et en produits bio			DRAAF
<p>Renforcer notamment l'action du pôle régional de compétence en restauration collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Accompagner la demande des collectivités</u> dans le développement de l’approvisionnement local, bio et de qualité en restauration collective - Former les <u>acheteurs publics</u> pour leur permettre de favoriser l’offre de proximité (notamment avec l’outil Localim et avec l’appui de l’association 3AR et du CNFPT) - Dynamiser les formations pour <u>les cuisiniers</u> de restauration collective : techniques culinaires pour produits frais, nouveaux aliments, lutte contre le gaspillage et formations de type certificat de spécialisation en restauration collective. - Accompagner les producteurs et les entreprises : Développer et adapter les formations aux spécificités de la restauration collective (formation Chambres d’agriculture, CFPPA, EPL...), notamment à la réponse aux appels d’offres publics - Favoriser les groupements d’achat territorialisés - <u>Structurer la filière bio</u> pour répondre à la demande de la restauration collective publique - <u>Structurer la filière conventionnelle</u> pour répondre à la demande de la restauration collective publique - Animer et faire connaître le <u>portail web de la restauration collective</u> en Nouvelle-Aquitaine (www.restaurationcollectivena.fr) <u>Recenser l’offre</u> (volume et période par bassin) en produits locaux de qualité et bio pouvant fournir la <u>restauration collective</u> - Actions de <u>promotion et communication</u> <p>Promouvoir l’approvisionnement de proximité <u>auprès des collectivités</u> qui mènent des actions sur leur territoire en lien avec l’alimentation et accompagner des démarches collectives de <u>promotion de l’agriculture durable en restauration collective</u></p> <p>Favoriser les rencontres professionnelles producteurs/entreprises et acheteurs publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nb d’actions menées nb de contacts et de contrats mis en place, volumes/CA nb de personnes/structures accompagnées - nb de formations nb de participants et structures formées - nb d’actions menées, nb de participants et structures accompagnées - nb de formations réalisées, nb de participants et structures - nb de groupements nb d’établissements adhérents par secteur de la RC - nb d’actions menées, nombre de plateformes dédiées, part des produits locaux distribués, volume/CA - nb de produits/fournisseurs répertoriés sur le portail nombre de connexions au portail nombre d’évènements associés - nb d’actions menées Nb d’agriculteurs et entreprises sensibilisées nb de rencontres territoriales organisées 	<p>Cible : 50 % produits locaux dont 20 % bio</p>	

	Indicateurs	Données actuelles – Cible 2020	Pilote
ACTION 3.2 : Approvisionnement des lycées, en produits locaux et en produits bio			Région (Education)
<p>Accompagner la <u>structuration de la demande des restaurants scolaires publics pour développer l'approvisionnement en produits locaux/régionaux de qualité et bio</u> : soutien de l'Association des coordonnateurs de groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) regroupant plus de 500 collèges et lycées.</p> <p><u>Plan régional de formation des agents de la restauration des lycées</u></p> <p>Actions de <u>sensibilisation des usagers</u> de la restauration collective des lycées (ex Journées lycéennes de lutte contre le gaspillage alimentaire)</p> <p>Actions de <u>sensibilisation des usagers</u> de la restauration collective des lycées</p> <p><u>Mise en place d'une traçabilité comptable des approvisionnements</u> par typologie de denrées (locale/bio/conventionnelle) et suivi comparatif des prix</p> <p>Plan de <u>lutte contre le gaspillage alimentaire</u></p>	% produits locaux et Bio dans les lycées	Cible : Lycées :60 % Local dont 20 % Bio	
ACTION 3.3 : Structuration de l'offre/ structuration de filières pour répondre à la segmentation des marchés régionaux (RHD commerciale et collective, marchés traditionnels, grande distribution)			DRAAF
<p><u>Développer l'offre en produits locaux de qualité et produits bio</u> :</p> <p>Démarcher/Sensibiliser les acteurs du monde agricole et agroalimentaire par réseau (Coop de France, IAA, grossistes ...) et/ou par filière (Produits laitiers, viande, ..),</p> <p>Favoriser les rencontres professionnelles entre les différents maillons de la filière (rencontres acheteurs/fournisseurs de produits locaux) pour une meilleure connaissance et un rapprochement de l'offre et de la demande</p>	<p>- Nombre rencontres (Nb d'acheteurs et de fournisseurs présents), répartition territoriale</p> <p>- Nombre d'actions menées, nouveaux partenariats</p> <p>- Nombre de projets pilotes</p> <p>- % de produits régionaux par marché, volume/CA concernés</p>		
Favoriser les groupements d'achats par bassin de consommation	Nombre de groupements		
ACTION 3.4 : Nouvelles solutions logistiques et numériques			Région
<p>Accompagner l'<u>organisation et la structuration des filières</u> yc de la <u>distribution</u> de produits de qualité et de proximité</p> <p>- Favoriser l'émergence et accompagner les <u>solutions logistiques innovantes</u></p> <p>- Favoriser l'émergence et accompagner les <u>solutions numériques innovantes</u></p>	Nombre de projets accompagnés dont projets coopératifs Volumes concernés		

DAS 4 Transversal

Objectifs stratégiques : Améliorer les connaissances sur l'ancrage territorial de la filière alimentaire pour soutenir l'accompagnement du développement, de l'innovation et renforcer les liens de confiance entre consommateurs, citoyens et producteurs/transformateurs.

	Indicateurs	Données actuelles – Cible 2020	Pilote
ACTION 4.1 : Observatoire : Veille et information sur le développement de l'ancrage territorial de la filière alimentaire pour optimiser les accompagnements			DRAAF
Mettre en place un <u>observatoire</u> pour <u>quantifier et qualifier la demande</u> en produits de qualité de proximité (attente des consommateurs, besoin des marchés yc resto collective) Etablir un <u>état des lieux</u> du potentiel de la <u>restauration collective publique</u> pour les produits locaux et produits bio et identifier les acteurs : approfondissement du diagnostic régional pour mieux préciser la demande locale et l'offre disponible, les circuits de distribution et les caractéristiques des marchés alimentaires	<i>Volume par période et par bassin, par circuit de distribution</i> Evolution du % produits locaux et bio locaux dans la restauration collective (RC) - nombre de repas en RC - valeur du marché de la RC - quantité (valeur et volume par grandes catégories) de produits locaux utilisés - quantité de produits bio - quantité bio locaux - nb d'établissements introduisant des produits locaux /bio		
<u>Recenser l'offre</u> (volume et période par bassin) en produits locaux de qualité et bio pouvant fournir les différents marchés régionaux	- Nombre de produits recensés		
<u>Recenser les outils collectifs structurants</u> de production, de transfo, de stockage, de logistique... existant sur les territoires et avoir un regard prospectif			
<u>Améliorer les connaissances des données économiques</u> liées aux produits de proximité			
ACTION 4.2 : Mobiliser et accompagner les pratiques des agriculteurs et entreprises en faveur de l'environnement et du développement durable (RSE) Lien alimentation durable et alimentation de proximité			Région (Agriculture)
Soutenir les <u>modes de production respectueux de l'environnement et du développement durable</u> en encourageant les pratiques agro-écologiques et les démarches de <u>RSE</u> <u>Accompagner les démarches de valorisation de la RSE auprès du consommateur</u> Favoriser l'obtention de la certification AREA et AREA-HVE et la valoriser auprès des consommateurs	Nb de certifications AREA Nb de certifications HVE Nb de diagnostics RSE		
Prévenir et <u>lutter contre le gaspillage alimentaire</u> en production, en transformation, et en distribution dans une dynamique <u>d'économie circulaire</u>	Nb d'actions menées		
Encourager les pratiques <u>d'achats responsables</u>	Nb d'actions menées		

ACTION 4.3 : Soutenir l'innovation dans les pratiques agricoles et agroalimentaires en lien avec l'ancrage territorial des filières alimentaires		Région (Agriculture)	
Soutenir des <u>projets de recherche-action</u> sur la territorialisation de l'alimentation (construction des Projets alimentaires territoriaux, agriculture de proximité...)	Nb de projets soutenus Montant des aides		
Favoriser l'émergence et accompagner des <u>projets de coopération PEI</u> sur la thématique des stratégies de développement territorialisées en lien avec l'alimentation, diffuser les pratiques et résultats issus de ces projets et du réseau PEI	Nb de projets détectés et soutenus Montant des aides		
ACTION 4.4 : Accompagner l'emploi-formation et l'attractivité des métiers agricoles et agroalimentaires		DRAAF	
À travers les lycées agricoles et établissements de formation			
Conforter le <u>rôle privilégié des Lycées agricoles</u> dans le domaine des circuits alimentaires locaux et de l'alimentation durable : - Soutenir les investissements dans les lycées agricoles dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité et adaptation des exploitations, des initiatives en faveur du développement local et de l'organisation en réseau. - Développer et adapter les formations aux nouveaux modes de commercialisation	Nb de projets et typologie Montant des aides Nb de nouvelles formations Nb de participants à ces formations (typologie FI/FC)		
Développer une <u>offre de formation autour des métiers de l'alimentation locale et de la gastronomie</u> en regroupant les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de la production agricole et transformation agroalimentaire : Campus des métiers et qualification (CMQ) « Production culinaire terre-mer et gastronomie » de l'académie de Potiers			
A travers les entreprises			
Soutenir la <u>gestion prévisionnelle des emplois et compétences</u> ainsi que et l'amélioration des <u>conditions de travail</u>	Nb d'entreprises et secteur Nb de salariés formés / entreprises et par types de formation Montant des aides		
Evaluer les besoins en recrutement et les freins / Evaluer <u>l'attractivité de la filière IAA</u> Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et de l'alimentation : faire connaître et valoriser les métiers de producteurs, transformateurs, au travers de rencontres - semaine industrie	Nb de rencontres organisées Nb d'entreprises participant à la semaine de l'industrie Nb de visiteurs par entreprise Nb de documents régionaux produits pour faire connaître les métiers		
ACTION 4.5 : Informer et éduquer le consommateur sur la filière alimentaire et les produits		DRAAF ARS	
<u>Sensibiliser le consommateur</u> , avec une priorité aux jeunes, via des actions <u>d'éducation alimentaire, éducation au goût, ou à l'environnement et au développement durable</u> (saisonnalité, lutte contre le gaspillage...)	- nb d'élèves et établissements impliqués dans l'opération fruits à la récré, - nb d'action/d'évènement dans ces domaines		

<p><u>Renforcer l'information générale du consommateur</u> par une communication simple et positive sur : les repères nutritionnels actualisés, les comportements alimentaires favorables à la santé, les signes de qualité (standard RSE, SIQO, HVE), les règles de fiabilité des allégations, et les transformations de l'agriculture (agro-écologie, diversification, économie circulaire...)</p>	<p>- Nb d'actions ou de campagnes de sensibilisation et type Nb de participants (le cas échéant)</p>		
<p>Soutenir les projets portant sur l'<u>étiquetage</u> pour mieux informer le consommateur sur l'<u>origine des produits</u> et la garantie d'une <u>juste rémunération du producteur</u>.</p>	<p>Nombre de projets Montant des aides</p>		

VII – Outils et dispositifs d’accompagnement

Les fiches ci-dessous recensent les outils et dispositifs d’accompagnement qui seront utilisés dans le cadre de la mise en place du plan d’action de la feuille de route régionale. Il s’agit des outils et dispositifs en vigueur à date ; ils sont susceptibles d’évoluer dans leur mise en œuvre ou leurs modalités.

N°	Outils ou dispositifs	DAS	Type accompagnement	Modalité
1	Aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements (PCAE)	Circuit de proximité et vente directe	Investissements	Aide financière
2	Aides aux entreprises agroalimentaires (IAA)	Circuit de proximité et vente directe	Investissements Conseil (AT)	Aide financière
3	Accompagnement collectif des agriculteurs	Circuit de proximité et vente directe	Conseil (AT)	Aide financière
4	Promotion et communication	Circuit de proximité et vente directe, Approche régionale, transversale		Aide financière
5	Politique contractuelle territoriale (DATAR) : Ingénierie territoriale et action stratégique locale	Approche territoriale	Ingénierie Conseil (AT)	Aide financière
6	Soutien régional au déploiement du Programme LEADER	Approche territoriale	Ingénierie Conseil (AT)	Aide financière
7	Aides à l’installation	Approche territoriale	Investissements Conseil (AT)	Aide financière
8	Aide pour faciliter l’accès au foncier	Approche territoriale	Investissements Conseil (AT)	Outils
9	Aide aux investissements en cultures maraichères, petits fruits, horticulture et arboriculture (PCAE)	Approche territoriale	Investissements	Aide financière
10	Mise en réseau des territoires de projet et des démarches liées aux PAT / SAT	Approche territoriale	Ingénierie	Outils, animation
11	AAP ⁵³ Programme national de l’alimentation (PNA)	Approches régionale et territoriale	Ingénierie Conseil (AT) Formation	Aide financière
12	AAP Coopération pour le développement des circuits alimentaires locaux (CAL)	Approche territoriale, régionale	Projet Formation	Aide financière
13	Pôle Régional de compétences sur la Restauration collective	Approche régionale	Ingénierie Conseil (AT) Formation	Outils, animation

⁵³ AAP : Appel à Projets

14	Plan d'action en faveur de l'approvisionnement en produits locaux, de proximité et Bio dans la restauration collective des lycées de Nouvelle-Aquitaine	Approche régionale	Ingénierie Conseil (AT) Formation	Outils, animation
15	Soutien à l'organisation de la demande des EPLE : groupements, coordination	Approche régionale	Ingénierie	Outils, animation
16	Pacte d'ambition Régionale pour l'Agriculture Biologique 2017-2020	Approche régionale	Ingénierie	Aide financière
17	Aides à la certification Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Nouvelle Aquitaine (AREA) et à la Haute Valeur Environnementale (HVE)	Approche transversale	Investissements Conseil (AT)	Aide financière
18	Aide aux opérations immatérielles collectives pour les entreprises agroalimentaires (AAP DINAI)	Approche régionale, transversale	Ingénierie Conseil (AT) Formation	Aide financière
19	AAP soutien au financement des GIEE : (groupement d'intérêt économique et environnemental)	Approche territoriale, transversale	Ingénierie Conseil (AT) Formation	Aide financière
20	Education - Lycées agricoles publics : AMI ⁵⁴ en faveur des supports pédagogiques des EPLEFPA à savoir les exploitations et les ateliers technologiques	Circuit proximité et vente directe Approche transversale	Investissements	Investissements
21	Campus des métiers et qualifications (CMQ) «Production culinaire terre-mer et gastronomie »	Approche transversale	Formation	Outils
22	Dispositifs Fruits et légumes et lait à l'Ecole	Approche transversale	Ingénierie Formation	Aide financière
23	Charte IAA	Approche transversale	Ingénierie Formation	Aide financière
24	AAP « Entreprises agricoles et industries agroalimentaires, Réduisez les pertes et gaspillages alimentaires »	Approche transversale	Conseil Investissements Formation	Aide financière

⁵⁴ AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

1

<p>Dispositif : Aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements (PCAE)</p> <p><i>Investissements</i></p>	<p>Objectifs</p> <p>① Création de valeurs pour les agriculteurs/producteurs</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Soutenir les investissements des exploitations en vue d'améliorer la double performance économique et environnementale, à travers les activités de la transformation et la commercialisation des produits par les exploitations et leurs groupements. Développement de la valeur ajoutée et diversification des activités.</p> <p>Développer une offre de produits agricoles en circuits courts et de proximité pour répondre à la demande.</p>	
<p>Description :</p> <p>Soutien des investissements portant sur des produits agricoles (hors viti) et liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur transformation à la ferme : abattage, découpe, fromagerie, conserverie... - leur commercialisation en points de vente individuels ou collectifs au sein de l'exploitation agricole ou en dehors : aménagements de locaux de vente, véhicules de transport réfrigérés ou aménagés pour la vente, etc. - leur conditionnement/stockage en lien avec ces activités de transformation et/ou de commercialisation 	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Agriculteurs et leurs groupements, Collectivités territoriales</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p> <p><u>Investissements matériels</u> (construction, extension, rénovation de biens immeubles, y compris les aménagements intérieurs, achat de matériels et d'équipements, location de matériel et matériaux liés aux travaux d'auto-construction).</p> <p><u>Frais généraux</u> en lien avec le projet dans la limite de 10% des autres dépenses éligibles plafonnées (honoraires d'architectes, conseil en matière de durabilité environnementale et économique, études de faisabilité).</p>	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>Subvention régionale modulée en fonction de critères de sélection (nouvel installé, environnement, projets collectifs, qualité...)</p>	
<p>Budget : 2 M€</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>AAP annuel</p>	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Direction agriculture / Service agroalimentaire / Unité circuits courts</p>	
<p><i>Co-financements :</i> Région, Départements</p>	

2

<p>Dispositif : Aides aux entreprises agroalimentaires (IAA)</p> <p><i>Investissements</i> <i>Conseil (AT)</i></p>	<p>Objectifs</p> <p>① Création de valeurs pour les agriculteurs/producteurs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Soutenir les investissements de transformation agroalimentaire : ateliers de transformation collectifs, ateliers de découpe, abattoirs...</p> <p>Développer la valeur ajoutée à travers des outils collectifs, ou des projets avec des modèles économiques innovants (implication producteurs, consommateurs...) garantissant une juste répartition de la valeur.</p> <p>Développer une offre de produits agricoles en circuits courts et de proximité pour répondre à la demande.</p>	
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides aux investissements productifs - Aides aux études de faisabilité préalable 	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Groupements d'agriculteurs ou collectifs organisés</p> <p>Entreprises agroalimentaires</p> <p>Collectivités territoriales</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p> <p>Etudes de faisabilité préalables à la création d'entreprises (économique, juridique, technique, commerciale)</p> <p>Investissements matériels et immatériels (supérieurs à 120 000 €)</p> <p>Projets d'innovation</p>	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>Subvention (ou avance remboursable) régionale modulée en fonction de critères de sélection</p>	
<p>Budget : -</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>Au fil de l'eau</p>	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Direction agriculture / Service agroalimentaire / Unité ACTI</p>	
<p>Co-financements : Région, Europe (FEADER / FEDER / FEAMP), Départements, EPCI, Etat</p>	

3

<p>Dispositif : Accompagnement collectif des agriculteurs</p> <p>Conseil (AT)</p>	<p>Objectifs</p> <p>① Création de valeurs pour les agriculteurs/producteurs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Accompagner les agriculteurs et leurs groupements dans la concrétisation de leurs projets de valorisation de leurs productions en circuits alimentaires locaux, Accompagner techniquement les agriculteurs et leurs groupements (notamment en transformation fromagère) pour transformer et commercialiser leurs produits.</p>	
<p>Description :</p> <p>Aide aux structures collectives accompagnant les agriculteurs et leurs groupements pour développer les circuits alimentaires locaux</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Associations et groupements de producteurs</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p> <p>Actions d'animation collective et individuelle Actions collectives Accompagnement technique Accompagnement à la commercialisation</p>	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>Subvention</p>	
<p>Budget :</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>Fil de l'eau</p>	
<p>Indicateurs : Nombre d'agriculteurs/entreprises sensibilisées et accompagnées, émergence de projets collectifs, ...</p>	
<p>Portage Région : Direction agriculture / Service agroalimentaire / Unité circuits courts et Service Filières Promotion Qualité</p>	
<p>Co-financements : Région, Etat, Départements</p>	

4

Dispositif : Promotion et communication	Objectifs ① Création de valeurs pour les agriculteurs/producteurs ② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires
Enjeux : Améliorer la notoriété et accroître la consommation des produits sous SIQO régionaux dans la mesure où ils contribuent à la création de valeur ajoutée et au développement de filières agricoles. Accompagner les démarches territoriales et les marques collectives (avec contrôles externes) qui participent au maintien d'une agriculture de proximité et créent des synergies avec d'autres acteurs territoriaux. Permettre la concrétisation de nouveaux SIQO régionaux	
Description : <ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet FEADER relatifs à la promotion des produits sous SIQO - Dispositif régional « promotion des filières agricoles », - Dispositif régional « la qualité des produits agricoles », - Aides aux manifestations agricoles. 	
Bénéficiaires cibles : Organismes de défense et de Gestion (ODG), organisation de producteurs, associations, structures de promotion collectives, interprofessions...	
Dépenses éligibles : <ul style="list-style-type: none"> - Participation ou réalisation d'actions de communication et de promotion sous différentes formes : salons, foires, supports de communications, stratégies de communication.... - Mise en place de démarche qualité permettant la labélisation de nouveaux SIQO 	
Forme de l'aide : Subvention dont le taux est variable de 50 à 70% pour les appels à projet, Aide forfaitaire pour les manifestations agricoles	
Budget : 2 Millions d'€ de crédits régionaux, 1.2 millions d'€ de FEADER	
Modalités particulières : L'AANA est consultée, sauf pour les aides aux manifestations agricoles, pour avis sur la pertinence du projet	
Indicateurs : évolution de la commercialisation des produits sous SIQO et du nombre d'agriculteurs adhérant aux différents ODG	
Portage Région : Direction agriculture / Service Filières Promotion Qualité	
Co-financements : Région, FEADER	

5

Dispositif : Politique contractuelle territoriale (DATAR) : Ingénierie territoriale et action stratégique locale

Ingénierie

Conseil (AT)

Objectifs

- ② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité
- ③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires

Enjeux :

Soutenir les démarches collectives territoriales de structuration des circuits alimentaires locaux à une échelle infrarégionale.
Favoriser l'émergence de système alimentaire territorial en mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur alimentaire : production, transformation, logistique, point de vente, restauration hors domicile

Description :

- Aide à l'ingénierie lorsque le territoire définit les circuits alimentaires locaux comme un chantier clé à conduire pour son développement dans le cadre de la politique contractuelle Aide aux études et l'intervention d'expertise externe pour la mise en place d'actions stratégiques locales
- Mise en réseau des territoires, partage de bonnes pratiques

Bénéficiaires cibles :

Structures porteuses de territoires de projets
EPCI membre d'un territoire de projet
Collectifs d'acteurs identifiés

Dépenses éligibles :

Salaire d'un chargé de mission thématique dans le cadre de la politique contractuelle (en cohérence avec l'AAP = pas de double financement possible)
Action stratégique locale : études et actions de détection (SAT/PAT...)

Forme de l'aide :

Subvention

Budget :
Modalités particulières :

S'inscrire dans le cadre d'un contrat de cohésion et de dynamisation

Indicateurs :
Portage Région : DATAR
Co-financements : Région

6

<p>Dispositif : Soutien régional au déploiement du Programme LEADER</p> <p>Ingénierie Conseil (AT)</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Soutenir les plans de développement de chaque GAL au regard des orientations de la politique régionale, notamment en matière d'économie, emploi, formation et innovation. Favoriser la réalisation d'expérimentations et de projets territoriaux innovants et structurants s'inscrivant dans le cadre des compétences régionales.</p>	
<p>Description :</p> <p>Projets sélectionnés par le GAL et entrant dans le champ des compétences régionales</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Toutes structures publique ou privée portant le GAL ainsi que toutes personnes physiques ou morales, sélectionnées par le GAL dans le cadre de sa stratégie de développement local</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p>	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>Subvention</p>	
<p>Budget :</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>L'intervention de la Région se fera dans le respect :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la stratégie locale de développement du GAL, - Des règlements sectoriels de la Région, - Au titre des priorités définies dans le présent règlement de la politique contractuelle de développement territorial, - Dans le respect de l'encadrement des aides d'Etat. 	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Pole Europe et International / Fonds Européens et Territoires</p>	
<p>Co-financements : Région, Europe (FEADER), Départements, EPCI, Etat</p>	

<p>Dispositif : Aides à l'installation</p> <p>Investissements Conseil (AT)</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Assurer le renouvellement générationnel des exploitants agricoles. Développer la ressource manquante sur un territoire en lien avec la demande d'un territoire en installant de nouveaux agriculteurs.</p>	
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'installation : <u>Dotation jeunes agriculteurs (DJA)</u> constituée d'un montant de base variable en fonction de la zone (zones de plaine, de montagne ou défavorisée) et de 4 modulations (installation hors cadre familial, projet agro-écologie, projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi, projet à coût de reprise ou de modernisation important). Le montant moyen de la DJA s'élève à 21600€ en Nouvelle-Aquitaine. <u>Le prêt d'honneur</u> est proposé aux nouveaux installés non éligibles à la DJA. Il s'agit d'un prêt à taux zéro pour un montant maximum de 20000€ sur une durée de 3 à 7 ans. Le prêt d'honneur est obligatoirement adossé à un prêt bancaire. - Accompagnement à l'installation : La Région finance un accompagnement des candidats à l'installation en amont de l'installation et dans les années qui suivent afin de renforcer la pérennité des nouvelles installations. L'accompagnement pré-installation comporte un diagnostic et une étude économique. L'accompagnement post-installation consiste à faire le point avec le nouvel installé sur la situation technico-économique de son exploitation par rapport à l'analyse faite de son projet d'installation. <p>La Région accompagne également les initiatives structurantes telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau Terre de Liens : Association qui a vocation à préserver le foncier agricole, à protéger la diversité des paysages et des ressources naturelles mais également à faciliter la transmission des exploitations en encourageant le développement de l'agriculture biologique, biodynamique et paysanne. Pour cela Terre de Liens est doté de 3 outils : un réseau associatif qui accompagne l'installation, une foncière, outil d'épargne solidaire et d'investissement ouvert aux citoyens et une fondation habilitée à recevoir des dons, legs et donations de fermes. Terre de Liens achète donc des fermes et installe sur celles-ci des agriculteurs par le biais de la signature de baux ruraux à clauses environnementales. L'association assure l'accompagnement et le suivi de ses fermiers. Terre de Liens en Nouvelle-Aquitaine, c'est 16 fermes acquises sur plus de 420ha cultivés en bio et 34 installations. - la création d'Espaces tests agricoles : Ces espaces permettent de sécuriser et de pérenniser l'installation par une montée progressive en compétences des porteurs de projets. Le porteur de projet bénéficiant d'un cadre juridique et statutaire dispose de moyens de productions (foncier, bâtiments, matériels) et d'un accompagnement technico- 	

économique lui permettant de tester en grandeur réelle son projet. Les espaces tests s'inscrivent également dans les dynamiques de développement des territoires liées aux PAT, participant ainsi à de nouvelles formes de gouvernance territoriale avec les collectivités locales. Les espaces tests membre du Réseau National des Espaces Tests Agricoles (RENETA) sont coordonnés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Bénéficiaires cibles :

- DJA : nouveaux installés moins de 40 ans ayant obtenu la capacité professionnelle agricole.
- Prêt d'honneur : nouveaux installés non éligible à la DJA ou n'ayant pas bénéficié de la DJA ou d'un prêt d'honneur.
- Dispositifs d'accompagnement : nouveaux installés, suivi installés depuis moins de 5 ans.

Dépenses éligibles :

- **DJA** : il s'agit d'une aide à la création.
- **Prêt d'honneur** : tous types d'investissement nécessaires à l'installation

Budget :

Co-financements :

DJA : ETAT (20%, FEADER 80%)

Prêt d'honneur : Région, Caisse des dépôts et consignations, plateformes

Dispositifs d'accompagnement : Région, Départements, FSE.

Modalités particulières :

Dispositifs d'accompagnement : Organismes sélectionnés par la Région dans le cadre d'appels à projets.

Indicateurs :

Portage Région : Direction agriculture / Unité Installation

Co-financements : Europe, Etat, Région, Départements, Caisse des dépôts et consignation

8

<p>Dispositif : Aide pour faciliter l'accès au foncier</p> <p>Investissements Conseil (AT)</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux : Développer la ressource manquante sur un territoire en lien avec la demande d'un territoire. L'accès au foncier agricole constitue un investissement important dans le cadre de l'installation et peut constituer un frein.</p>	
<p>Description : Il existe aujourd'hui 3 dispositifs (issus des 3 ex-Régions) permettant de favoriser l'accès au foncier pour les installations dites « hors cadre familial ». Ces dispositifs permettent également de limiter le démantèlement des exploitations et de permettre l'installation des jeunes. Chaque ex-Région dispose d'une convention avec les SAFER permettant de « stocker » (achat du foncier par la SAFER dans l'attente de trouver un repreneur) ou de porter le foncier (location du foncier par la SAFER au repreneur permettant ainsi de reporter l'achat du foncier): ex-Aquitaine : stockage (3 ans), portage du foncier (5 ans) ; ex-Limousin : stockage 3 ans reconductible 2 fois pour 1 an.</p>	
<p>Bénéficiaires cibles : Nouveaux installés hors cadre familial</p>	
<p>Dépenses éligibles : Prise en charge par la Région des frais de gestion de la SAFER et des frais financiers (ex-Aquitaine + ex-Poitou-Charentes), dotation d'un fonds pour les acquisitions en ex-Limousin.</p>	
<p>Forme de l'aide : - Aides à la SAFER</p>	
<p>Budget : - Financement Région</p>	
<p>Modalités particulières : A noter que certains départements proposent également ce genre de dispositif. La SAFER en partenariat avec des banques peuvent également proposer ces dispositifs. On peut noter également l'existence d'un fonds constitué par la Safer Aquitaine Atlantique qui prend en charge la totalité des frais d'actes pour toutes les acquisitions, et ce jusqu'à un plafond de 3 000 €, pour les jeunes agriculteurs achetant leur foncier via la Safer, des 6 mois précédant leur installation, jusqu'à 5 ans après celle-ci.</p>	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Direction agriculture / Unité Installation</p>	
<p>Co-financements : Région</p>	

9

<p>Dispositif : Aide aux investissements en cultures maraichères, petits fruits, horticulture et arboriculture (PCAE)</p> <p style="text-align: center;"><i>Investissements</i></p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Soutenir les investissements des exploitations en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer la double performance économique et environnementale, - d'améliorer la pénibilité du travail, - de développer les cultures régionales, - d'allonger les calendriers de production, - d'améliorer la protection des cultures contre les risques climatiques, - de contribuer au développement des marchés locaux. 	
<p>Description :</p> <p>Il s'agit de soutenir les investissements matériels de serres/tunnels, du petit matériel de culture (hors arbo.), des équipements de protection contre le gel, la grêle et le vent, des chambres froides.</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Agriculteurs et leurs groupements</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, extension, rénovation et aménagements de serres ou tunnels intégrant le cas échéant un système de traitement des effluents phytosanitaires directement relié à la serre ou au tunnel et dont le coût sera plafonné à 3 000 € HT, - petits matériels de culture hors filière arboriculture plafonné à 3 000 € HT par projet, - Equipements et protections des cultures d'extérieur (gel, grêle, vent), - Chambre froide de stockage pour les produits agricoles, - Dépenses d'études ou de diagnostics liées au projet. 	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>Subvention régionale modulée en fonction de critères de sélection (renouvellement générationnel, favoriser les pratiques agro-environnementales, la qualité des produits)</p>	
<p>Budget :</p> <p>500 000 €</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>AAP annuel</p>	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Direction agriculture / Service compétitivité</p>	
<p><i>Co-financements : Région</i></p>	

10

Dispositif : Mise en réseau des territoires de projet et des démarches liées aux PAT / SAT

Ingénierie

Objectifs

- ② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité
- ③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires

Enjeux :

Face à la grande diversité et au foisonnement des projets de territoires liés aux circuits courts et de proximité, et à la gouvernance alimentaire, il apparaît nécessaire d'organiser une mise en réseau des acteurs concernés (aide à l'émergence PAT, articulation différentes échelles, échanges et mutualisation des méthodes et outils...)

Description :

- Offre de rencontres régionales associant les territoires et les porteurs d'initiative locale, échanges d'expériences et de pratiques professionnelle
- Offre de rencontres localisées et thématiques sur la conduite de projet (approche méthodologique privilégiée, ateliers de codéveloppement, ateliers de créativité de type « fabrique à projets »),
- Appui à l'organisation et à l'animation de rencontres inter-réseaux (type Observatoire des circuits de proximité, REGALIM, ...)
- Construction d'une base de données ouverte de type « annuaire des acteurs », (favoriser l'interconnaissance des différents réseaux, ARIA, AANA, PAT...)
- Capitalisation et publications (panorama des démarches alimentaires territoriales, fiches d'expériences)
- Elaboration et mise en œuvre d'un outil de capitalisation numérique (rendre accessible au plus grand nombre la connaissance régionale, avec une entrée spécifique sur les démarches territoriales)

Bénéficiaires cibles :

Territoires de projet (au sens de la contractualisation DATAR) et leurs partenaires locaux (EPCI, collectivités, agriculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et leurs groupements)

Acteurs régionaux, départementaux et locaux, concernés et impliqués dans les démarches alimentaires territoriales

Dépenses éligibles :

- Dépenses d'ingénierie (interne / externe) contribuant à la mise en réseau telle que décrite ci-dessus,
- Investissements immatériels liés à l'organisation des rencontres (communication, logistique, location de salles, restauration, frais de déplacements, intervenants,...),
- Frais de publications (mise en page, infographie, reproduction),
- Dépenses liées au développement d'un outil numérique (internet et réseaux sociaux)

<p>Forme de l'aide : Aide au GIP « Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine »</p>
<p>Budget :</p>
<p>Modalités particulières : Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine est un groupement d'intérêt public fondé en 2002 par l'Etat (SGAR Aquitaine) et la Région (Conseil régional d'Aquitaine). Il a été renouvelé dans ses missions par les deux commanditaires et son intervention est étendue au périmètre de la Nouvelle-Aquitaine depuis le 1er janvier 2017.</p>
<p>Indicateurs : Nombre de rencontres et analyse de leur répartition géographique Nombre de participants et de structures, Nombre d'intervenants et d'experts mobilisés à l'occasion des rencontres Nombre de réseaux régionaux mobilisés, Nombre de connexions sur le site internet Nombres de territoires ayant inscrit dans leur stratégie globale des actions et des projets sur le thème de l'agriculture et l'alimentation Nombre de territoires ayant initié une démarche alimentaire globale et intégrée, Nombre de publications par nature (annuaire, panorama, comptes rendus de rencontres, notes d'analyses thématiques ou méthodologiques...) Nombre de fiches d'expériences «success stories» ou « pépites » repérées sur les territoires ou au sein des réseaux socioprofessionnels, Nombre de contacts et de structures indexées dans la base de données (Annuaire)</p>
<p>Portage Etat : DRAAF</p>
<p>Portage Région : Région / DATAR</p>
<p><i>Co-financements :</i> DRAAF, Région (Datar)</p>

11

<p>Dispositif : AAP Programme national de l'alimentation (PNA)</p> <p>Ingénierie Conseil (AT) Formation</p>	<p>Objectifs :</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Favoriser le développement d'une alimentation de qualité et durable pour tous Faire levier sur l'économie agricole de proximité par la RHD Mettre du lien et restaurer la confiance entre producteurs et consommateurs Favoriser les démarches de type PAT (projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture)</p>	
<p>Description :</p> <p>Soutien à des projets/études/actions collectives favorisant une alimentation durable, permettant la structuration et/ou la consolidation de filières au niveau des territoires Appui à l'animation des projets de territoires en lien avec l'alimentation Soutien à la communication autour des démarches d'alimentation durable</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Organismes publics ou privés à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p> <p>Étude, animation, communication, frais divers (déplacement, petits matériels)</p>	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>Le projet s'appuie sur un ou plusieurs co-financements (pouvant être des financements propres ; le projet ne peut pas être financé à plus de 70% par la subvention demandée ; il doit respecter la part d'autofinancement du régime d'aide concerné) Subvention régionale attribuée par convention entre le porteur et la préfecture de région (DRAAF par délégation) fixant le cadre technique, administratifs et financiers</p>	
<p>Budget : 300 k€ + enveloppe nationale</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>Subvention régionale attribuée dans le cadre d'appels à projet (national ou régional) ou de demande d'aides au titre du programme national de l'alimentation</p>	
<p>Indicateurs :</p> <p>Fonction de la nature du projet</p>	
<p>Portage Etat : DRAAF Nouvelle-Aquitaine</p> <p><i>Co-financements :</i> DRAAF, autres services d'État (DREAL//PRSE, DRJSCS), Agences (ADEME, ARS), Collectivités, Europe (FEADER), Caisse des dépôts, Fondations</p>	

12

<p>Dispositif : Appel à projets Coopération pour le développement des circuits alimentaires locaux (CAL)</p> <p>Projet Formation</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l’approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l’économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Accompagner les projets de structuration et d’adaptation de l’offre pour répondre à la demande des marchés de la restauration collective ou autres marchés</p>	
<p>Description :</p> <p>Projets de coopération (horizontale et verticale) en vue de la mise en place et du développement de circuits d’approvisionnements alimentaires de proximité</p> <p>Développement de solutions logistiques et numériques innovantes</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Groupes projets structurés avec un chef de file</p> <p>Au moins un acteur de l’amont (agriculteur(s) ou entreprise agroalimentaire)</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation liée à la coopération entre les acteurs du groupe projet - Frais d’études liées au projet - Activité et outils d’information et de communication liée au projet 	
<p>Forme de l’aide :</p> <p>Subvention</p>	
<p>Budget : 1 MEuros</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>Appel à projet annuel</p>	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Direction agriculture / Service agroalimentaire / Unité circuits courts +DATAR</p>	
<p>Co-financeurs: Région, DRAAF, Caisse des dépôts</p>	

13

<p>Dispositif : Pôle Régional de compétences sur la Restauration collective</p> <p>Ingénierie Conseil (AT) Formation</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux : Coordonné par INTERBIO et l'AANA, le Pôle Régional de compétences sur la Restauration collective intervient sur toute question relative à la restauration collective autour d'une agriculture régionale, saine et de qualité.</p>	
<p>Description : L'action du Pole s'articule autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation et la coordination du portail régional restaurationcollectivena.fr - Des actions de développement de l'approvisionnement Bio et de qualité en restauration collective (accompagnement de la demande : collectivités, lycées...) et structuration de la filière bio et conventionnelle pour la restauration collective (commission RC Interbio et RHD de l'AANA, formation et soutien technique aux adhérents, identification de l'offre) - Des actions de promotion et de communication (Rencontres Pro régionales RHD bio et locale, journées techniques acheteurs/fournisseurs, salon AGORES Gradignan, Label Territoire Bio engagé, ACCOT) <p>Les actions de développement de l'approvisionnement et de structuration se font en partenariat avec les nombreux acteurs régionaux</p>	
<p>Bénéficiaires cibles : Restaurants collectifs publics de Nouvelle-Aquitaine, producteurs et entreprises agroalimentaires régionales, EPLE (dont lycées)</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p>	
<p>Forme de l'aide :</p>	
<p>Budget : 171 000 €</p>	
<p>Modalités particulières :</p>	
<p>Indicateurs : nombre d'événements, nombre de formations, nombre de participants aux journées, nombre de contacts, nombre de fournisseurs référencés sur le portail web régional...</p>	
<p>Portage Etat : DRAAF (SRAL / SREAA) et ARS Portage Région : Direction de l'Education, direction Agriculture</p>	
<p>Co-financements : DRAAF, ARS, Région</p>	

14

<p>Dispositif : Plan d'action en faveur de l'approvisionnement en produits locaux et Bio dans la restauration collective des lycées de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ingénierie Conseil (AT) Formation</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Objectifs de 60% d'approvisionnements en produits locaux dont 20% en bio d'ici 2021 dans les lycées</p> <p>Organisation et coordination de l'offre et de la demande</p>	
<p>Description :</p> <p>Plan régional de formation lycées à compter de janvier 2019</p> <p>Actions de sensibilisation des usagers de la restauration collective des lycées</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> les ATE en priorité <ul style="list-style-type: none"> - Equipes de cuisine et notamment leurs chefs et seconds, - Autres cuisiniers et agents polyvalents intervenant en restauration, - Techniciens responsables du personnel. Les personnels administratifs en nécessaire complémentarité <p>Les gestionnaires, infirmières, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, ..., en auditeurs libres sur les modules les concernant afin de faciliter la mobilisation partagée au sein des établissements et la mise en œuvre effective des améliorations issues des formations.</p> <ol style="list-style-type: none"> Les lycéens et apprentis, principaux usagers des selfs des lycées, et leurs relais (élèves délégués de classe, les CAVL, les éco-délégués, etc.) 	
<p>Dépenses éligibles :</p>	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>plan de formation interne (en cours de construction)</p>	
<p>Budget :</p>	
<p>Modalités particulières :</p>	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Direction des Ressources humaines /service Formations Direction de l'Education / Service Restauration durable</p>	

15

<p>Dispositif : Soutien à l'organisation de la demande des EPLE : groupements, coordination</p> <p style="text-align: right; background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Ingénierie</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux : La Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée pour objectif d'approvisionner la restauration scolaire des lycées publics en produits locaux, de qualité et de proximité (60% en produits locaux dont 20% en bio)</p>	
<p>Description :</p> <p>Exemple d'initiative structurante soutenue : Soutien à l'Association régionale des coordonnateurs de groupements de commandes alimentaires des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA).</p> <p>Créée en 2017, l'association ACENA regroupe plus de 500 EPLE (collèges et lycées publics) et a pour ambition de structurer la demande des restaurants scolaires et de participer à la relocalisation de la production agricole en Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Le projet soutenu par la Région vise à impulser et dynamiser les relations partenariales entre la restauration collective publique des EPLE, les productions locales, les coopératives, les industriels et distributeurs de l'agro-alimentaire, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de la demande publique à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, - La connaissance mutuelle de potentialités et contraintes de chacun, - La reconnexion entre les acteurs locaux de la chaîne alimentaire. 	
<p>Bénéficiaires cibles : EPLE</p>	
<p>Dépenses éligibles : Actions d'animation et de coordination de la commande publique des EPLE</p>	
<p>Forme de l'aide :</p>	
<p>Budget :</p>	
<p>Modalités particulières :</p>	
<p>Indicateurs :</p>	
<p>Portage Région : Direction Education – Service Restauration durable</p>	
<p><i>Co-financements :</i> Région, Draaf</p>	

16

<p>Dispositif : Pacte d'ambition Régionale pour l'Agriculture Biologique 2017-2020</p> <p><i>Ingénierie</i></p>	<p>Objectifs</p> <p>① Création de valeurs pour les agriculteurs/producteurs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p>
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'existence d'un appui technico-économique de qualité aux agriculteurs bio ou à ceux souhaitant se convertir, - Favoriser la mise en réseau et les démarches collectives, - Garantir une bonne structuration des filières à l'échelle Nouvelle-Aquitaine en particulier pour l'approvisionnement local, - Favoriser le dialogue amont/aval dans un cadre interprofessionnel dans la continuité des Etats généraux de l'alimentation et des plans de filières. 	
<p>Description :</p> <p>Soutien des actions collectives de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert de connaissance avec ou sans co-financement FEADER (opération 1.2.1) : information, démonstration; - Animation, coordination, mise en réseau ; - Structuration Amont/Aval des entreprises. 	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structures compétentes et impliquées dans le développement de l'agriculture Biologique - Opérateurs économiques (pour le volet structuration amont/aval) 	
<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts salariaux - prestations externes - coûts indirects (15 à 20 % maximum selon les types d'actions) 	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>Subvention</p>	
<p>Budget :</p> <p>environ 2 M€</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>AAP annuel</p>	
<p>Indicateurs : Nombre de structures accompagnées, montant financier total, par structure et par typologie d'actions. Nombre et typologie d'actions menées auprès des bénéficiaires finaux (agriculteurs notamment)</p>	
<p>Co-portage État (DRAAF) / Région (Direction agriculture / Service agro-environnement)</p>	
<p><i>Co-financements : Région, Etat, Europe (FEADER)</i></p>	

Dispositif : Aides à la certification Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Nouvelle Aquitaine (AREA) et à la Haute Valeur Environnementale (AREA-HVE)

Investissements

Conseil (AT)

Objectifs

- ① Création de valeurs pour les agriculteurs/producteurs
- ② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité
- ③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires

Enjeux :

Accompagner les exploitations vers des modes d'exploitations prenant en compte la préservation de la biodiversité, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants et une gestion économe de l'irrigation. Donner une visibilité aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en dehors de l'agriculture biologique.

Description :

- **Aides à la certification AREA** : La Région porte la certification et finance en grande partie les coûts de certification. Un réseau de plus de 70 référents sur l'ensemble de la région permet aux agriculteurs d'être accompagnés pour la mise à niveau des installations de leur exploitation et de leurs pratiques, et d'être certifiés une fois qu'ils remplissent tous les critères de la certification.
- L'animation du dispositif s'appuie sur un réseau de correspondants dans les Chambres d'Agriculture.
- **Aides à la certification AREA-HVEHVE**: La Région va mettre en place en 2019 une certification collective AREA-HVE, avec un réseau de référents sur tout le territoire pour faciliter l'accès à cette certification.

La certification AREA peut être valorisée dans le cadre des circuits courts, avec le logo, via la signalisation sur les exploitations certifiées ou sur les documents de communication.

La certification HVE, qui dispose d'un logo national, peut être valorisée directement sur le produit.

Bénéficiaires cibles :

- Tout agriculteur dont le siège de l'exploitation est en Nouvelle Aquitaine

Dépenses éligibles :

- Animation du dispositif
- Frais d'accompagnement à la certification

Budget :

Animation du dispositif : Co-financements Chambre d'Agriculture /Région

Certification AREA et AREA-HVE : Région

Modalités particulières :

Réseau de référents AREA et AREA-HVE issus de différentes structures de conseil agricole, formés et référencés par la Région

Indicateurs :

Portage Région : Direction agriculture / Unité Installation

Co-financements : Région

18

<p>Dispositif : Aide aux opérations immatérielles collectives pour les entreprises agroalimentaires (AAP DiNAII)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #c8e6c9; padding: 5px; border-radius: 5px;">Ingénierie</div> <div style="background-color: #2196f3; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;">Formation</div> <div style="background-color: #fff9c4; padding: 5px; border-radius: 5px;">Conseil (AT)</div> </div>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ② Développer l’approvisionnement en produits locaux et de qualité ③ Relocalisation de l’économie alimentaire sur les territoires
<p>Enjeux : Faire émerger des actions collectives permettant d’accompagner les PME agroalimentaires régionales sur les facteurs clés de leur compétitivité et de leur adaptation aux évolutions du marché.</p>	
<p>Description : Suite aux États Généraux de l’Alimentation régionaux, seront prioritaires les actions collectives visant à améliorer l’organisation, la structuration et l’ancrage territorial des filières régionales ; la mise en place d’approvisionnement pérenne auprès de l’amont agricole régional, et le développement des circuits de proximité des produits de qualité (présence dans la restauration hors foyer, collective et traditionnelle...).</p> <p>Sont principalement visées les actions collectives visant à rendre accessible aux PME l’innovation et l’accès au numérique, les accompagnements vers la transition énergétique, l’économie circulaire et la responsabilité sociétale, l’optimisation logistique...</p>	
<p>Bénéficiaires cibles : Petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire</p>	
<p>Dépenses éligibles : Investissements immatériels : transfert de connaissances et actions d’information/formation, mutualisation, mise en réseau, audit et conseil. Coûts internes rattachés à l’action, prestations externes.</p>	
<p>Forme de l’aide : Subvention</p>	
<p>Budget : environ 220K€</p>	
<p>Modalités particulières : Appel à projets. 2 à 3 par an</p>	
<p>Indicateurs : Fonction de la nature du projet</p>	
<p>Portage Etat : DRAAF Nouvelle-Aquitaine</p>	
<p><i>Co-financements :Etat</i></p>	

19

<p>Dispositif : AAP soutien aux financements des GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental</p> <p>Ingénierie Conseil (AT) Formation</p>	<p>Objectifs</p> <p>① Création de valeurs pour les agriculteurs/producteurs</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux : Créer par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le GIEE est un outil structurant pour la mise en œuvre de la transition agro-écologique et une alimentation plus saine et durable.</p>	
<p>Description : Le GIEE est une organisation au sein desquels les exploitants vont engager de nouvelles pratiques agronomiques assurant la performance environnementale, économique et sociale autour d'un collectif d'agriculteurs.</p> <p>L'appel à projet financement des "animations des GIEE" vise à financer pour l'animation, le conseil technique et de la diffusion de connaissances. Ces actions seront réalisées par le GIEE lui-même ou bien par la structure de développement agricole en charge de l'accompagnement du GIEE. Les actions financées concernent les pratiques agronomiques mises en œuvre en amont de la filière alimentaire, pouvant précéder de nouvelles modalités de commercialisation et de transformation de produits locaux et de qualité.</p>	
<p>Bénéficiaires cibles : La structure porteuse du GIEE et la structure de développement agricole accompagnant le GIEE</p>	
<p>Dépenses éligibles : Temps passé à l'animation, à l'ingénierie de projet et aux conseils techniques.</p>	
<p>Forme de l'aide : Subventions publiques DRAAF: avance de 50% au démarrage du projet et solde à l'exécution</p>	
<p>Budget : Enveloppe régionale annuelle de 460 000 euros de Casdar , Plafond de 20 000 euros/GIEE</p>	
<p>Modalités particulières :</p>	
<p>Indicateurs : cf les projets</p>	
<p>Portage Etat : DRAAF/SREAA <i>Co-financements :</i> Etat, Agence de l'eau EcoPhyto.</p>	

20

<p>Dispositif : Education - Lycées agricoles publics Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en faveur des supports pédagogiques des EPLEFPA à savoir les exploitations et les ateliers technologiques</p> <p style="text-align: center; background-color: #f08080; border-radius: 10px; padding: 5px;"><i>Investissements</i></p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux : Les 22 EPLEFPA de Nouvelle-Aquitaine occupent un rôle privilégié dans le domaine des circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils pédagogiques de formation initiale et par apprentissage (y compris pour les adultes), • Outils de production/transformation locales, avec exploitations ou ateliers de transformation, • Outils de sensibilisation du grand public, ancré dans son territoire (cf. fermes pédagogiques), • Outils d'expérimentation et d'innovation agricoles et/ou agro-alimentaires. 	
<p>Description : L'AMI est destiné à soutenir les programmes d'actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets porteurs d'innovation - les opérations relatives à la compétitivité et à l'adaptation des exploitations et des ateliers - les initiatives pour développer le milieu rural - les actions facilitant le travail en réseau 	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des exploitations et des ateliers technologiques constituant les EPLEFPA 	
<p>Dépenses éligibles :</p> <p>Dans le domaine de l'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des technologies numériques et leurs valorisations pédagogiques - les démarches agro écologiques (réduction intrants, agriculture biologique, préservation biodiversité...) - le changement des pratiques culturales... <p>Dans le domaine de la compétitivité et de l'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions visant l'amélioration des conditions de travail, l'autonomie alimentaire des animaux, le bien-être animal... - le développement des démarches qualitatives - les investissements destinés à la valorisation des produits - les actions en faveur de la vente directe, de l'approvisionnement de la restauration collective.... <p>Dans le domaine des initiatives en faveur du développement local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de plateformes expérimentales ouvertes aux professionnels locaux - le soutien aux opérations de valorisation des produits engagés par des agriculteurs locaux... <p>Dans le domaine de l'organisation en réseau :</p>	

- participer ou créer des démarches collectives pour le partage d'initiatives
- développer les programmes expérimentaux en lien avec les instituts techniques, les organisations professionnelles...

Forme de l'aide :

- soutien aux travaux mobiliers et immobiliers
- soutien aux équipements pédagogiques en lien avec les projets

Budget :

Modalités particulières :

- les dossiers seront examinés pour avis par un comité de sélection associant les élus, les techniciens ainsi que la DRAAF

Indicateurs : suivi annuel des actions engagées et de la programmation des investissements proposés par les EPLEFPA

Portage Région : Direction de l'Education (site de Poitiers) et Direction de l'agriculture /unité Installation

Co-financements : Région (direction de l'éducation, de l'agriculture et de la construction)

21

<p>Dispositif : Campus des métiers et qualifications « Production culinaire terre-mer et gastronomie »</p> <p style="text-align: center;">Formation</p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux : Ce campus des métiers et qualification (CMQ) est une initiative unique en France en 2018 qui associe 7 lycées agricoles et 7 lycées hôteliers de l'académie de Poitiers.</p>	
<p>Description : Ce CMQ regroupe les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de la production agricole et de la transformation agro-alimentaire, associés à la filière tourisme. L'objectif est de donner de la lisibilité à l'offre de formation autour des métiers de l'alimentation locale et de la gastronomie. Accompagner le dynamisme économique de la région en valorisant les produits du terroir.</p>	
<p>Bénéficiaires cibles : Lycées agricoles publics et Lycées Hôteliers de l'académie de Poitiers, dans le cadre du CMQ et en y associant ponctuellement et sur des événements particuliers les lycées hôteliers et agricoles des académies de Bordeaux et Limoges. Encourager les changements de comportements et des professionnels en relation avec le développement durable (circuits courts, alimentation plaisir, produits bio, ...) 3 000 bénéficiaires concernés sur l'académie de Poitiers : scolaires, apprentis, stagiaires de la formation continue, du CAP à la Licence pro</p>	
<p>Dépenses éligibles : Participation à des salons et des événements d'envergure régionale, Valorisation des produits agricoles, des formations professionnelles, encourager la recherche et l'innovation Mobilité internationale Organisation de séminaires thématiques (mars 2018 : alimentation, citoyenneté et proximité) Mise en œuvre d'un forum de l'emploi spécifique aux métiers en lien avec le CMQ Frais de fonctionnement du CMQ (déplacements directeur opérationnel) Outil de communication du CMQ</p>	
<p>Forme de l'aide : Soutien financier de la Région au CMQ « Production culinaire terre-mer et gastronomie » Financement d'un support de poste par le Rectorat et la DRAAF pour coordonner les actions du CMQ (directeur-rice opérationnel-le)</p>	
<p>Budget :</p>	
<p>Modalités particulières : Gouvernance du Campus des Métiers et des Qualifications :</p>	

Un comité technique : initie, anime, coordonne et évalue les actions des trois groupes de travail

Un comité de pilotage : définit des orientations stratégiques pour les travaux collectifs

Un comité d'orientation stratégique : arrête la feuille de route du CMQ

Indicateurs :

Nombre d'actions mises en œuvre au sein du CMQ

Réalisation d'outils de communication

Analyse des flux de formation ministères Education nationale et Agriculture => Passerelles entre les différentes formations

Taux d'insertion professionnelle des jeunes issus des formations liées au CMQ

Implication du monde de l'entreprise et des partenaires

Portage Région : Direction Education - site de Poitiers

Co-financements : Région Nouvelle-Aquitaine, Etat (Rectorat de Poitiers et DRAAF)

<p>Dispositif : "Lait et Fruits à l'École"</p> <p style="text-align: center;"> Ingénierie Formation </p>	<p>Objectifs</p> <p>② Développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Concrétiser les recommandations du PNNS pour les jeunes pour permettre notamment de lutter contre l'obésité en donnant de bonnes habitudes alimentaires.</p> <p>Les objectifs sont de faire découvrir les produits concernés aux enfants, de leur donner le goût de manger des produits parfois moins connus, de présenter le patrimoine français, d'éveiller le goût des enfants et adolescents et d'apporter des informations sur les métiers et les formations autour de l'alimentation et la production agricole.</p>	
<p>Description :</p> <p>Programme d'aide à la fourniture de fruits et légumes, de lait et produits laitiers dans les établissements scolaires. Il permet le financement, avec des fonds européens, de la distribution de ces produits bruts ou transformés aux élèves ainsi que la réalisation de mesures éducatives d'accompagnement venant obligatoirement à l'appui de cette distribution.</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Les bénéficiaires de l'aide sont des élèves fréquentant un établissement scolaires du primaire ou du secondaire. L'aide est demandée par un organisme, appelé organisme gestionnaire, agréé par FranceAgriMer. Parmi les gestionnaires possibles apparaît notamment un fournisseur ou distributeur de fruits et légumes.</p>	
<p>Dépenses éligibles :</p> <p>Frais d'achats et de livraison des produits éligibles, frais liés aux mesures d'accompagnement pédagogique, achat de petit matériel pour les ateliers ludo-pédagogiques.</p>	
<p>Forme de l'aide :</p> <p>L'Union européenne finance désormais à 100 % les achats liés à la distribution des produits éligibles (sur la base d'une liste et de forfaits publiés sur le site de FAM et de la DRAAF). L'aide apportée est versée sur justificatifs après chaque trimestre où l'action a été mise en œuvre.</p>	
<p>Budget : 10 millions d'euros au niveau national</p>	
<p>Modalités particulières :</p> <p>Pour plus de détails sur le programme voir le site de la DRAAF ou celui de FranceAgrimer</p>	
<p>Indicateurs :</p> <p>nombre d'établissement engagés, nombre d'élèves concernés, volumes des produits distribués</p>	
<p>Portage Etat : FranceAgriMer est le gestionnaire opérationnel et l'organisme payeur du dispositif. La DRAAF joue un rôle de promotion et d'information sur le dispositif.</p>	
<p>Co-financements : Europe</p>	

23

Dispositif : Charte IAA <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="background-color: #d9ead3; border: 1px solid #ccc; border-radius: 5px; padding: 5px; margin: 2px;">Ingénierie</div> <div style="background-color: #5bc0de; border: 1px solid #ccc; border-radius: 5px; padding: 5px; margin: 2px;">Formation</div> </div>	Objectifs ③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires
Enjeux : 1/ Sécurisation des parcours professionnels : - renforcement des compétences par l'accompagnement des savoirs de base, - accompagnement des salariés aux évolutions liées au numérique et/ou à la transition écologique 2/ Amélioration des conditions de travail 3/ Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPEC)	
Description : priorité aux Actions de formation collective : inter-entreprises. Les actions intra-entreprises sont cependant possible sur justification	
Bénéficiaires cibles : entreprises de moins de 250 salariés (sauf exception)	
Dépenses éligibles : - dépenses d'ingénierie de formation - accompagnement (aide à la mise en œuvre conseil) - priorité aux actions collectives (pas d'exclusivité)	
Forme de l'aide : sur un programme régional global : Etat 33% OPCA 33% entreprise 33 %	
Budget : 2018 : Nouvelle Aquitaine 102 276€	
Modalités particulières : Avis du comité régional composé de la DIRECCTE et la DRAAF puis validation par passage en COPIL national des deux ministères (agriculture et emploi)	
Indicateurs : % de consommation de l'enveloppe prévue Nombre d'action de formation Nombre d'entreprises Nombre de stagiaires formés	
Portage Etat : DRAAF (Ministère de l'agriculture) et DIRECCTE Ministère de l'emploi Co-financements : Région, Etat	

<p>Dispositif : Appel à projet Entreprises agricoles et industries agro-alimentaires, Réduisez les pertes et gaspillages alimentaires</p> <p>Investissements Conseil (AT) Formation</p>	<p>Objectifs</p> <p>③ Relocalisation de l'économie alimentaire sur les territoires</p>
<p>Enjeux :</p> <p>La Région, l'ADEME et la DRAAF souhaitent favoriser des actions opérationnelles qui auront un effet mesurable et mesuré sur la diminution des pertes alimentaires et sur la réduction des déchets alimentaires (biodéchets). Elles souhaitent, en complémentarité des actions existantes souvent orientées vers la partie aval, agir par cet appel à projets sur l'amont de la chaîne alimentaire. Favorisant l'optimisation des processus et l'innovation, l'appel à projets permettra une augmentation de la performance de l'entreprise et la création de valeur locale.</p>	
<p>Description :</p> <p>L'appel à projets vise à détecter et soutenir des initiatives innovantes des entreprises par la création de nouvelles activités, ou la reconfiguration d'activités existantes dans le but de réduire le gaspillage. Les actions aidées pourront être de l'ordre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solutions pour des produits hors calibre (mise en réseau d'acteurs, transformation, conservation...) - Solutions pour les produits abimés, non conformes à des critères ne touchant pas à l'hygiène ou la sécurité sanitaire des aliments suite à transformation... - Innovations dans le domaine des procédés de récolte, stockage, transformation, transport... - Optimisation de flux (supply chain) ou nouveaux services offre/demande, circuits courts - Nouvelle vision du lien produit/emballage/gaspillage, cycle de vie, optimisation des stocks, du planning, du procédé de fabrication et prévention des déchets, valorisation des co-produits... - Evolution des pratiques (marketing, communication, sensibilisation, implication des acteurs vers l'achat responsable et l'alimentation durable...) <p>La communication et la sensibilisation seront complémentaires à des actions concrètes sur les processus et ne pourront à elles seules constituer un dossier recevable pour une entreprise.</p>	
<p>Bénéficiaires cibles :</p> <p>Entreprises, prioritairement PME, et regroupements professionnels des secteurs alimentaires ou connexes, de la production à la transformation, localisés en région Nouvelle-Aquitaine.</p>	
<p>Dépenses éligibles : Étude réalisée par un prestataire permettant au bénéficiaire d'avoir un état des lieux et proposant un plan d'actions chiffré pour la réduction du gaspillage dans son activité, Investissements matériels, Sensibilisation, Communication, Formations si elles ne sont pas prises en charge par les fonds formation.</p>	
<p>Forme de l'aide : Subventions</p>	
<p>Budget : 200 k€</p>	
<p>Modalités particulières : 2 comités de sélection en 2018</p>	
<p>- Indicateurs : Nombre de projets déposés / soutenus, Impacts socio-économiques (activité, emploi, insertion), Performance environnementale globale visée.</p>	
<p>Portage Etat : ADEME, DRAAF</p>	
<p>Portage Région : Direction Environnement, Direction Agriculture</p>	
<p>Co-financements : ADEME, Région</p>	

VIII - Annexes

Annexe I : Carte de localisation des projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'appel à projets PCAE Transformation, commercialisation par les agriculteurs

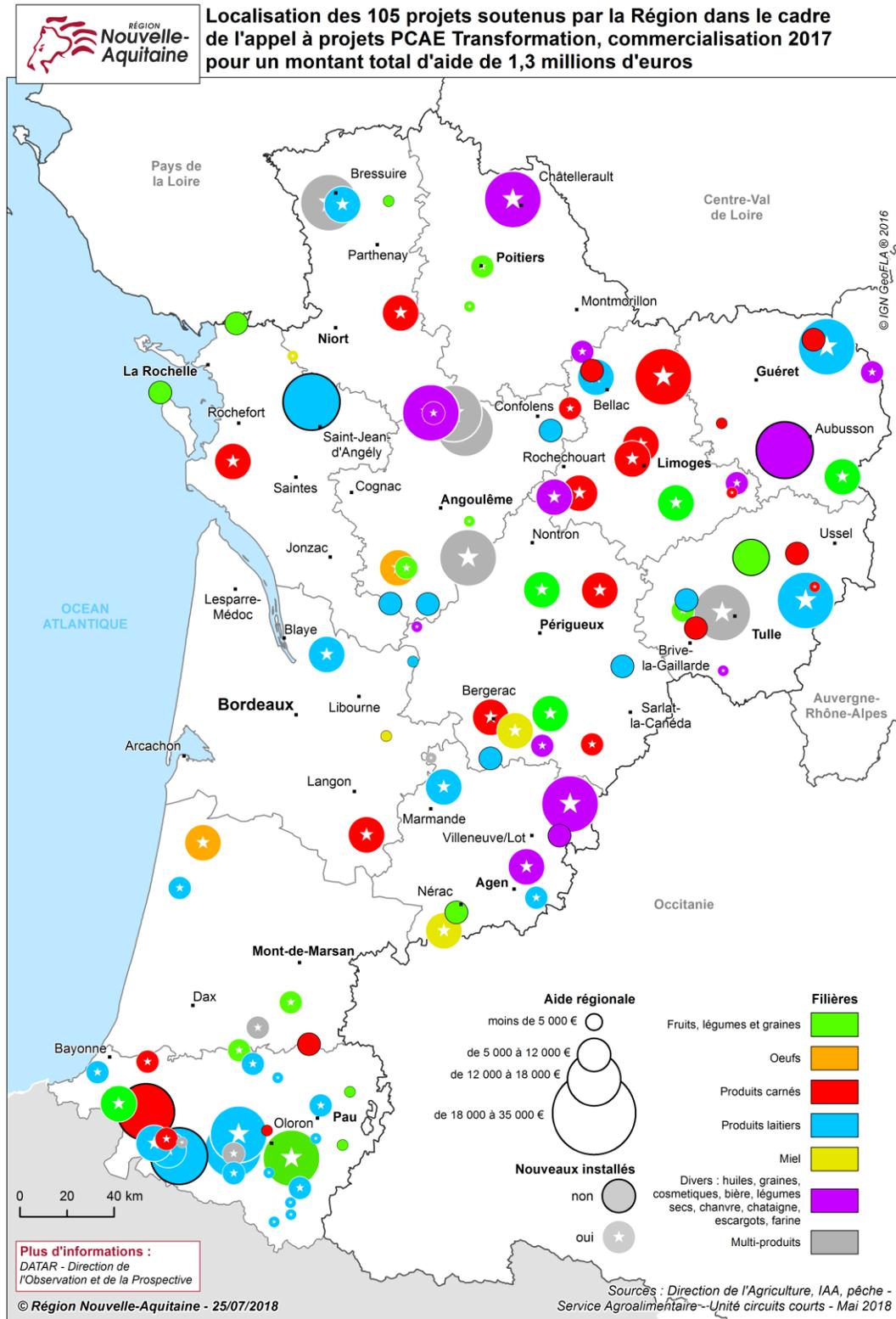
Annexe II: Etat des lieux (compléments détaillés)

Annexe III : Matrice des domaines d'actions stratégiques État et Région Nouvelle-Aquitaine

Annexe IV : Matrice des domaines d'actions stratégiques et dispositifs

Annexe V : Démarches territoriales en lien avec l'alimentation

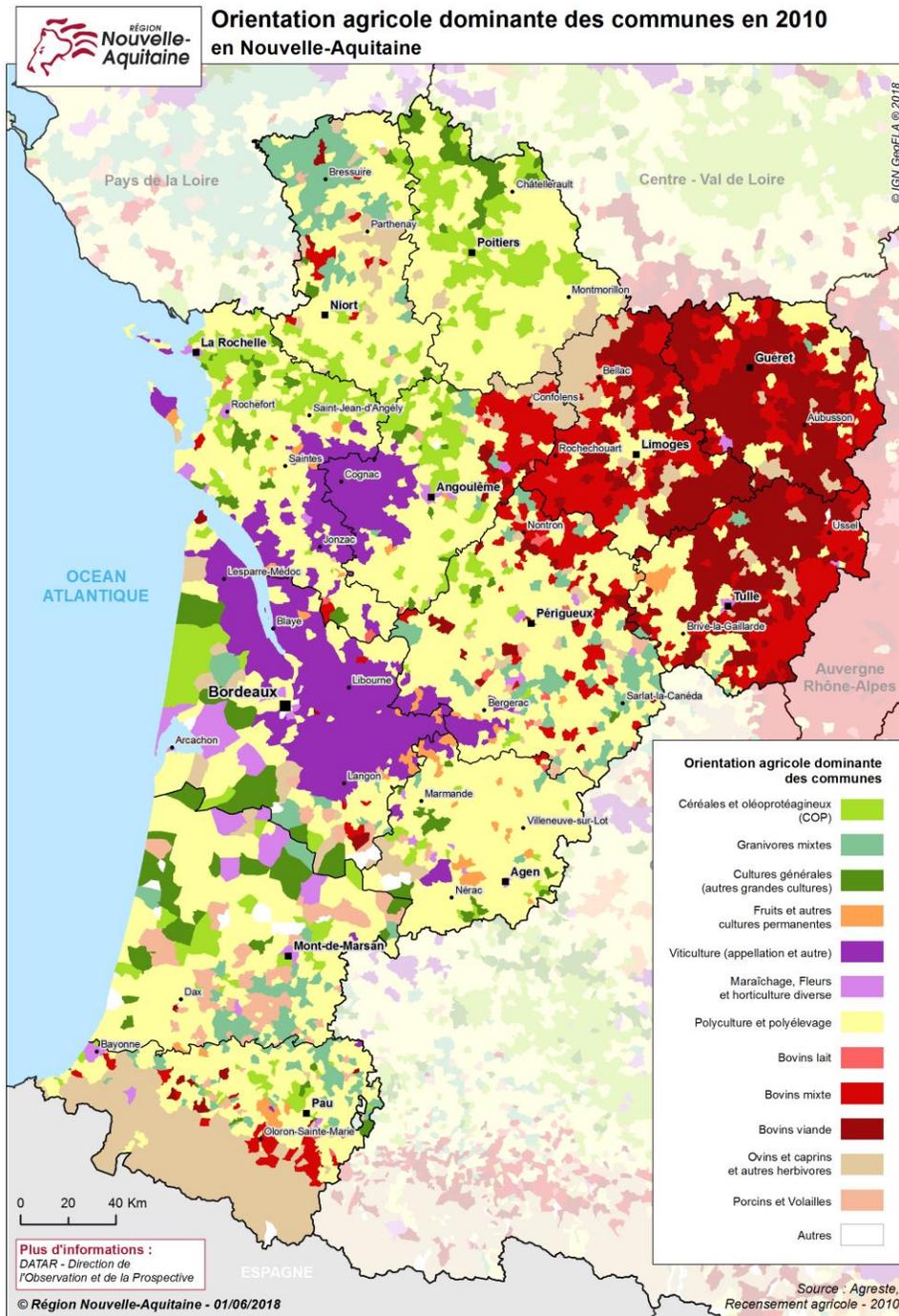
Annexe I :



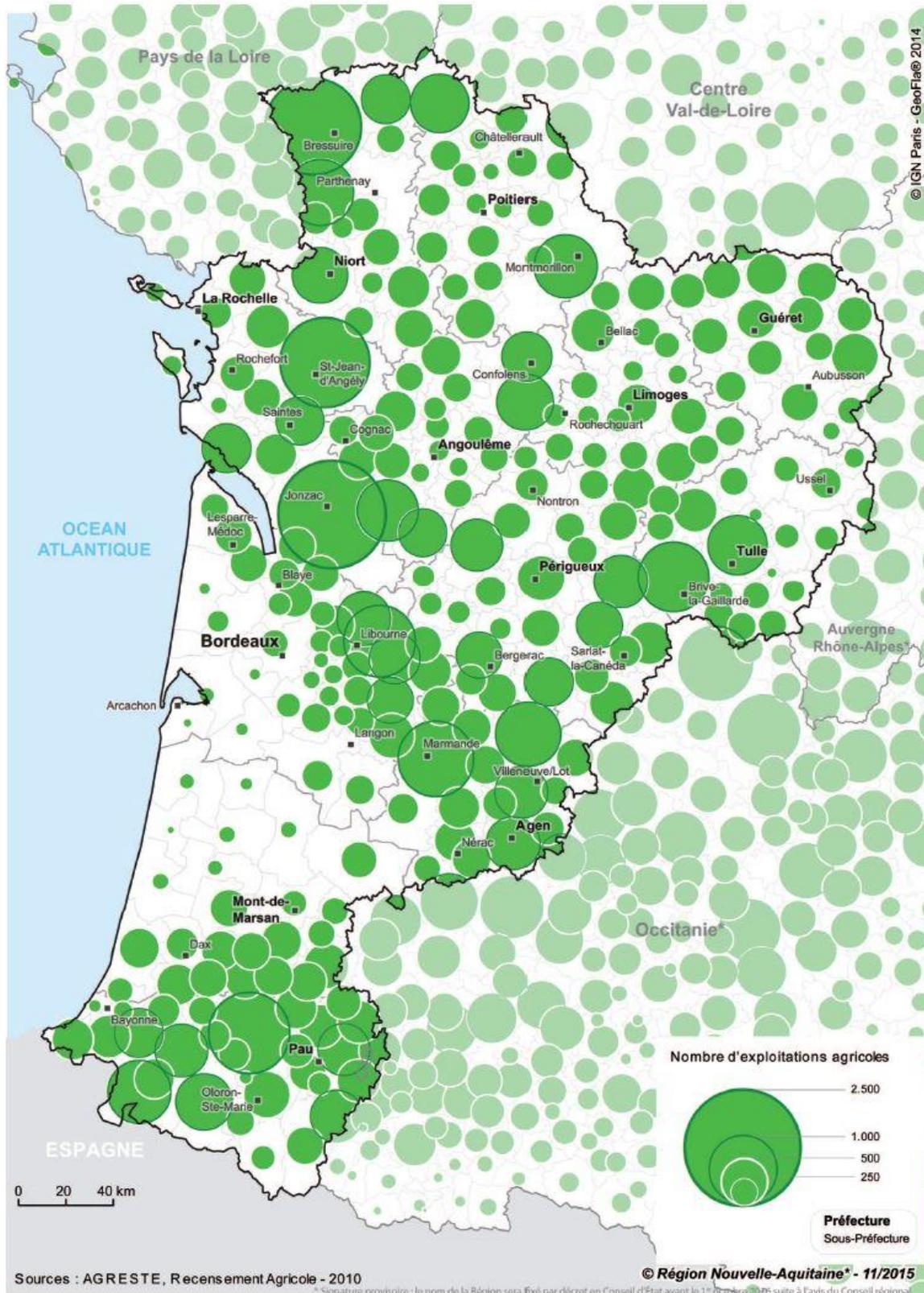
Annexe II: Etat des lieux (compléments détaillés)

L'offre agricole et agroalimentaire régionale

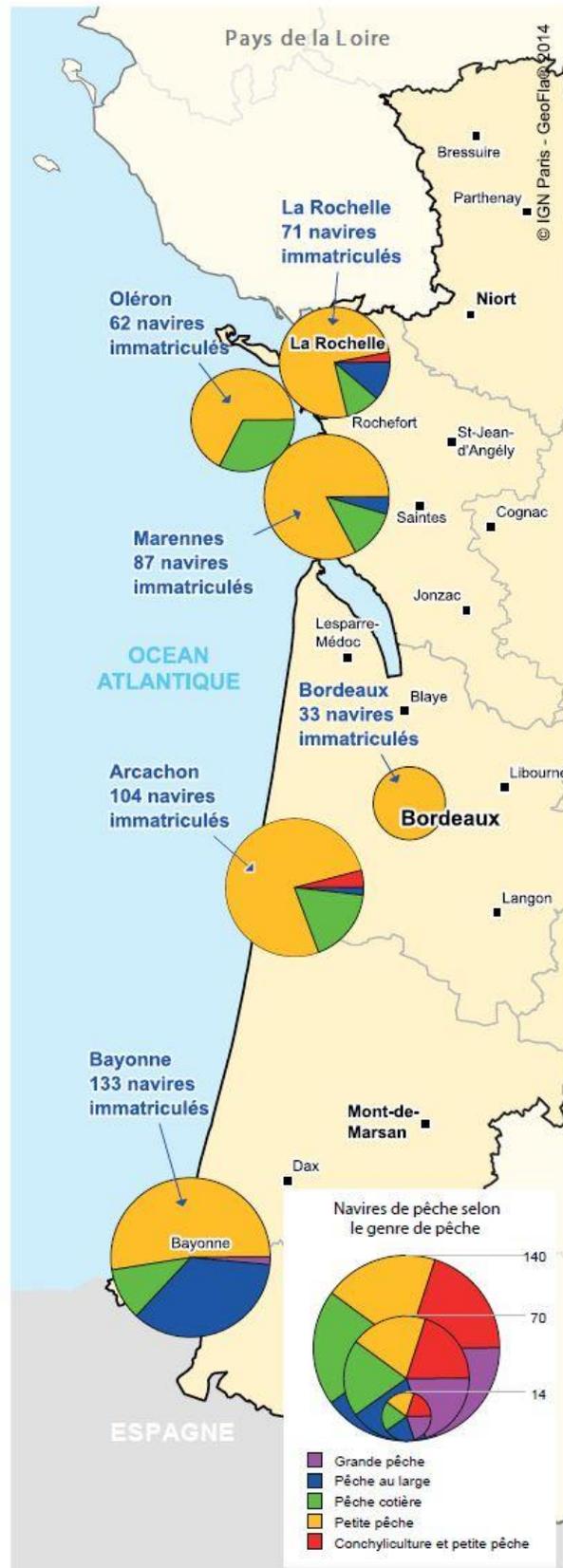
➔ Exploitations agricoles



NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES en 2010 par EPCI



PRODUCTIONS ET FLOTTE DE PÊCHE en 2012



Sources : Insee, DIRM - 2012

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.

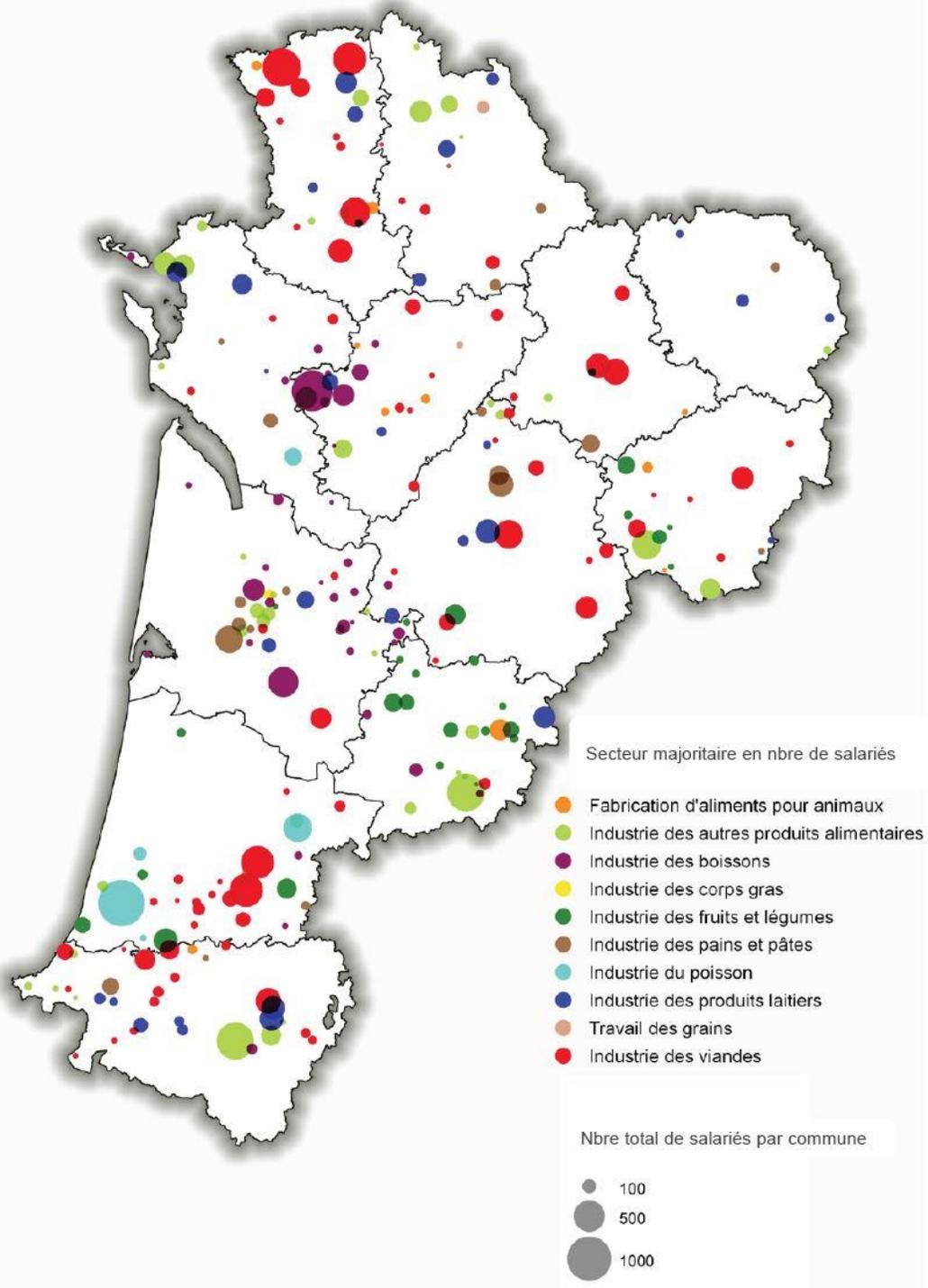
➔ Industries agroalimentaires

Les IAA présentent une grande diversité et des spécificités liées aux productions agricoles des différents territoires de la région. Les **industries du lait** (de vache, de chèvre ou de brebis) génèrent 1,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 70 % provient de la production fromagère. Les Pyrénées-Atlantiques, la Dordogne, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres y contribuent fortement avec de nombreuses productions sous signe officiel de qualité. **L'industrie des fruits et légumes** regroupe plus d'une centaine d'entreprises, adossée principalement à des productions légumières de plein champs et la transformation des légumes est implantée au coeur des bassins de production (Landes, Pyrénées-Atlantiques et Lot et Garonne) notamment pour la conserve de carottes, haricots verts et surtout maïs doux. Au côté de ce secteur il existe une filière de transformation et conservation de fruits, travaillant des produits sous signe de qualité, ancrée principalement en Lot-et-Garonne, Dordogne et Corrèze. **L'industrie des viandes**, quant à elle, concentre 23 % des entreprises et 29 % des salariés des IAA de la région. De l'abattage à la découpe, à la production de conserves de foie gras et à la charcuterie industrielle, le secteur se partage entre la viande de boucherie, la volaille et le lapin et la salaisonnerie et autres préparations industrielles. La moitié du chiffre d'affaires de ce secteur est réalisée en viande de boucherie. Les unités sont souvent implantées à proximité des lieux d'élevage (pour les principales : Deux-Sèvres et Landes pour la volaille, Haute-Vienne pour la viande bovine). La charcuterie industrielle peut néanmoins être éloignée de la production porcine. Quant au **secteur du poisson**, malgré une importante façade maritime, la majeure partie de l'activité est à mettre à l'actif d'importants sites de salmoniculture destinés à la transformation, implantés majoritairement dans le quart sud-ouest de la région. Le secteur se distingue par une forte présence de groupes coopératifs. **L'industrie de la boulangerie, pâtisserie et fabrication de pâtes**, quant à elle, réalise près de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les entreprises industrielles de boulangerie implantées au plus près des grands pôles de consommation ou d'attraction urbaine, approvisionnent la restauration collective ou la grande distribution (même si cette dernière tend de plus en plus à internaliser cette production). La fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation est très présente en Dordogne et autour de l'agglomération bordelaise où opèrent de grands groupes nationaux. Enfin, pour **le secteur des boissons** qui tient une place prépondérante au sein des industries agroalimentaires de la région, deux segments dominant à savoir la production d'eaux-de-vie (Cognac) et la vinification (Gironde).⁵⁵

⁵⁵ http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_-_Industries_agroalimentaires_cle81c71a-1.pdf

Implantation des établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus en Nouvelle-Aquitaine, en 2015

Secteur majoritaire et nombre total de salariés par commune

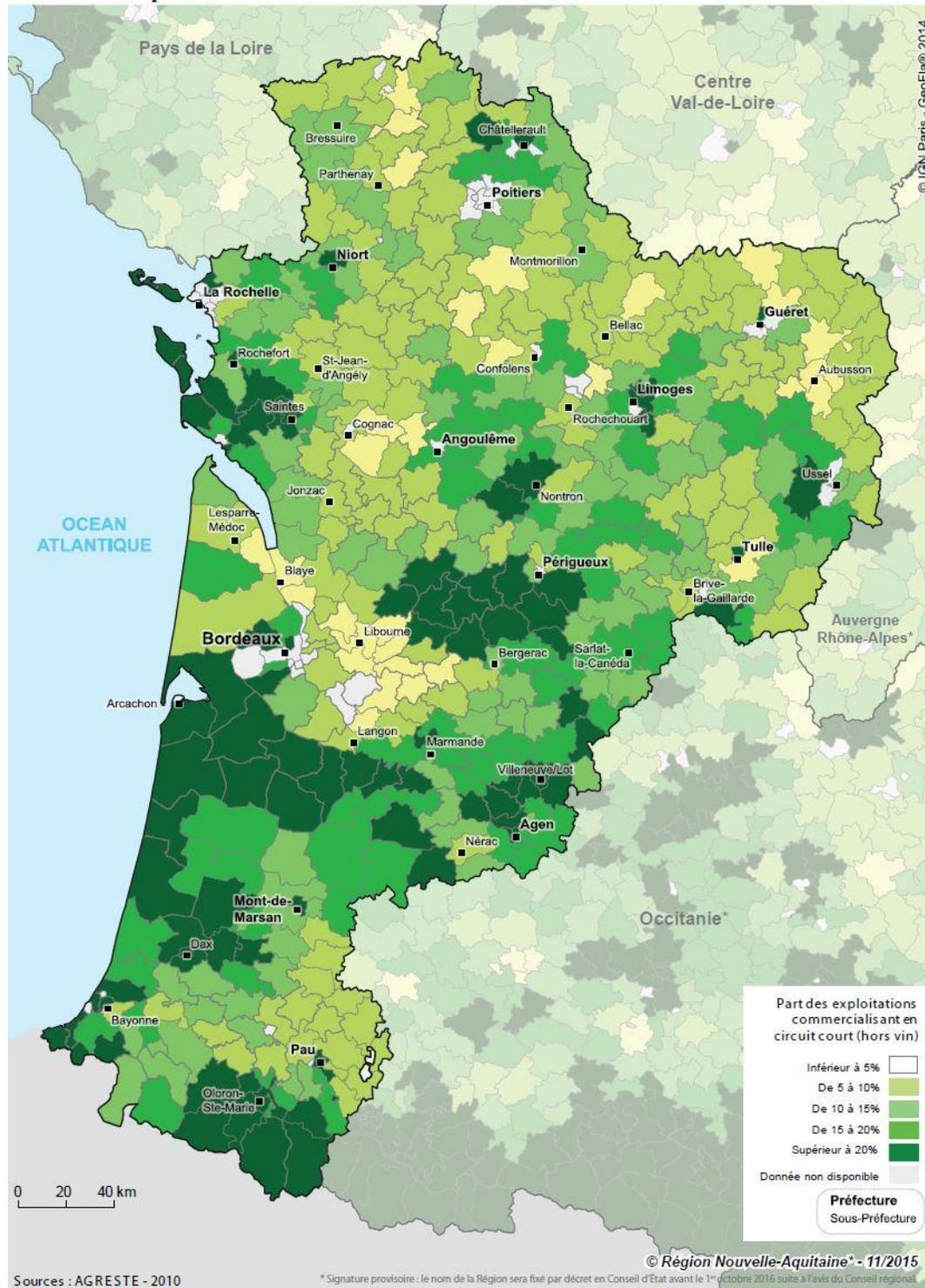


Champ : IAA - établissements de 20 salariés et plus, hors artisanat commercial, tabac et commerce de gros

Source : Clap, Insee - traitement SSP

Les différents modes de commercialisation et de distribution sur les marchés locaux et régionaux

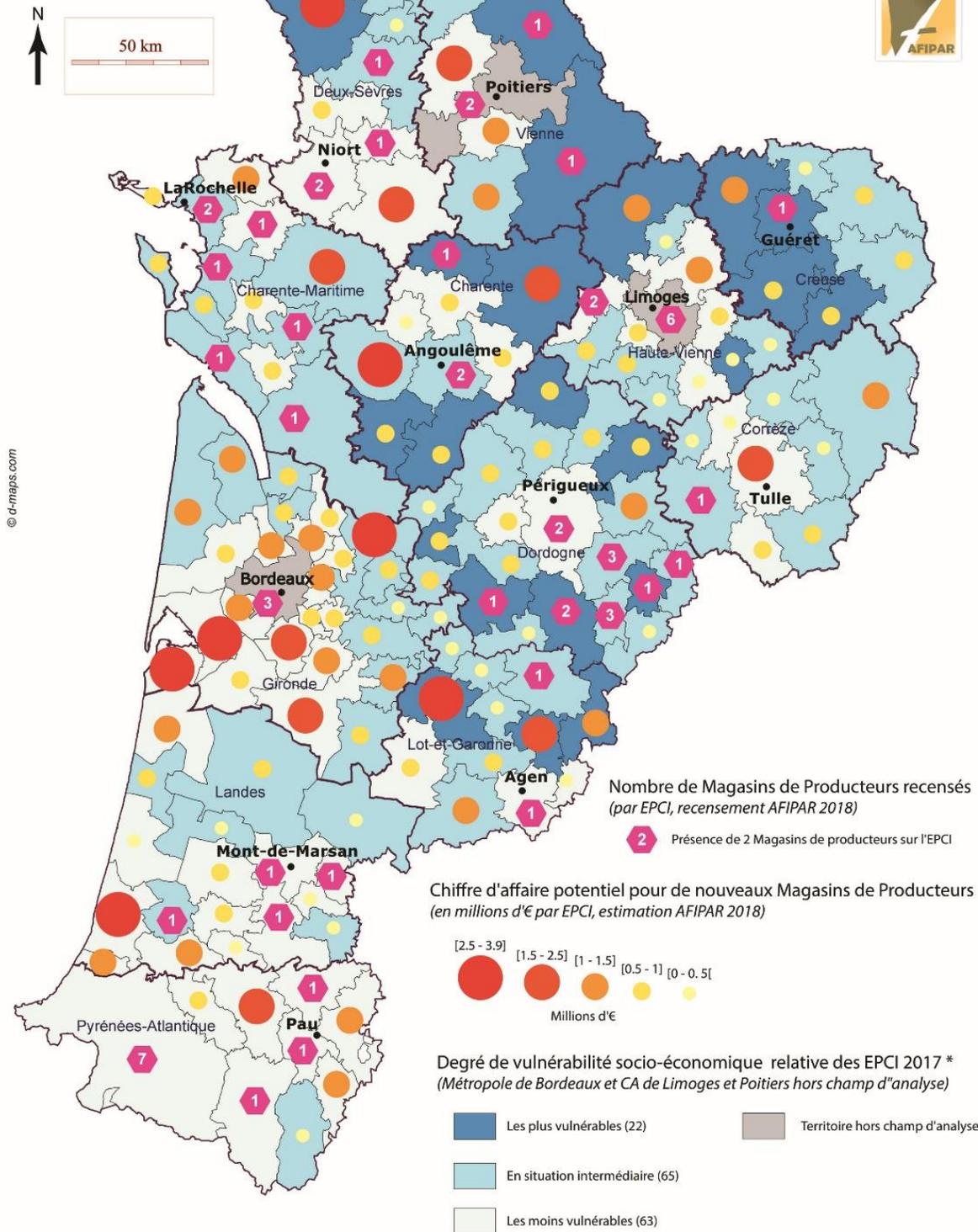
EXPLOITATIONS COMMERCIALISANT EN CIRCUIT COURT (HORS VIN) en 2010 par canton



Développement des MAGASINS DE PRODUCTEURS en Nouvelle-Aquitaine

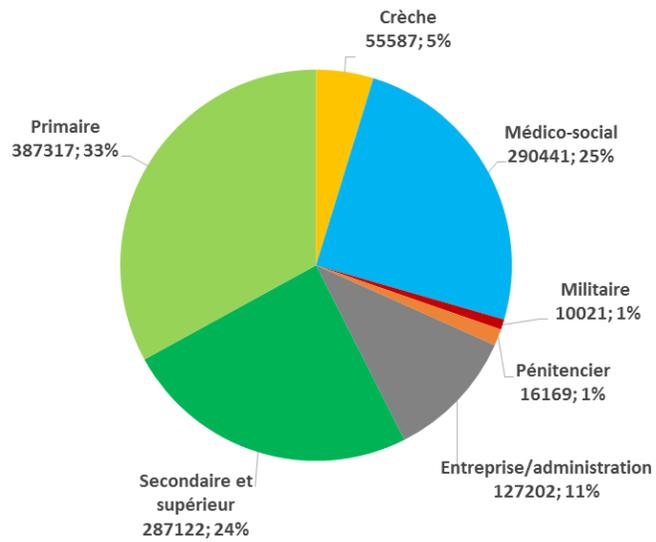
Chiffre d'affaire potentiel par EPCI

AFIPAR, 2018



➔ Restauration collective à caractère social

Répartition du nombre de repas par jour selon la catégorie de restaurants en Nouvelle-Aquitaine (Source : ANGERS L., 2016)



➤ Exploitations et ateliers de l'enseignement agricole



PRÉFET DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Localisation des exploitations et des ateliers de l'enseignement agricole de Nouvelle-Aquitaine

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine



Sources : © GEOFLA, Données SIGEA, DRAAF N-A

Date de modification : 19 / 04 / 2017

Conception : SRISET/MIG

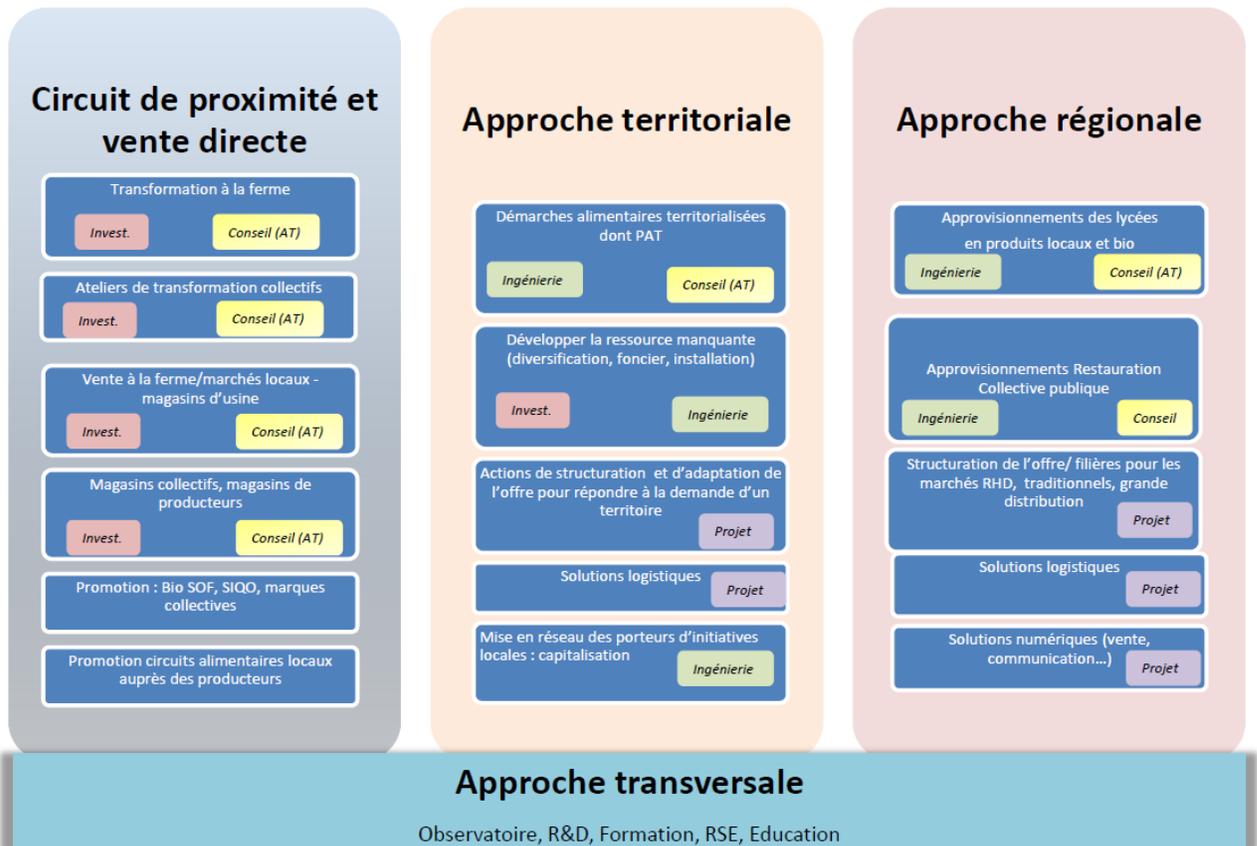
Site de Limoges - LE PASTEL - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87 039 LIMOGES Cedex 1

5103001_SRISET01_19avril2017ENSEIGNEMENT_AGRICOLE

Annexe III : Matrice des domaines d'actions stratégiques État et Région Nouvelle-Aquitaine

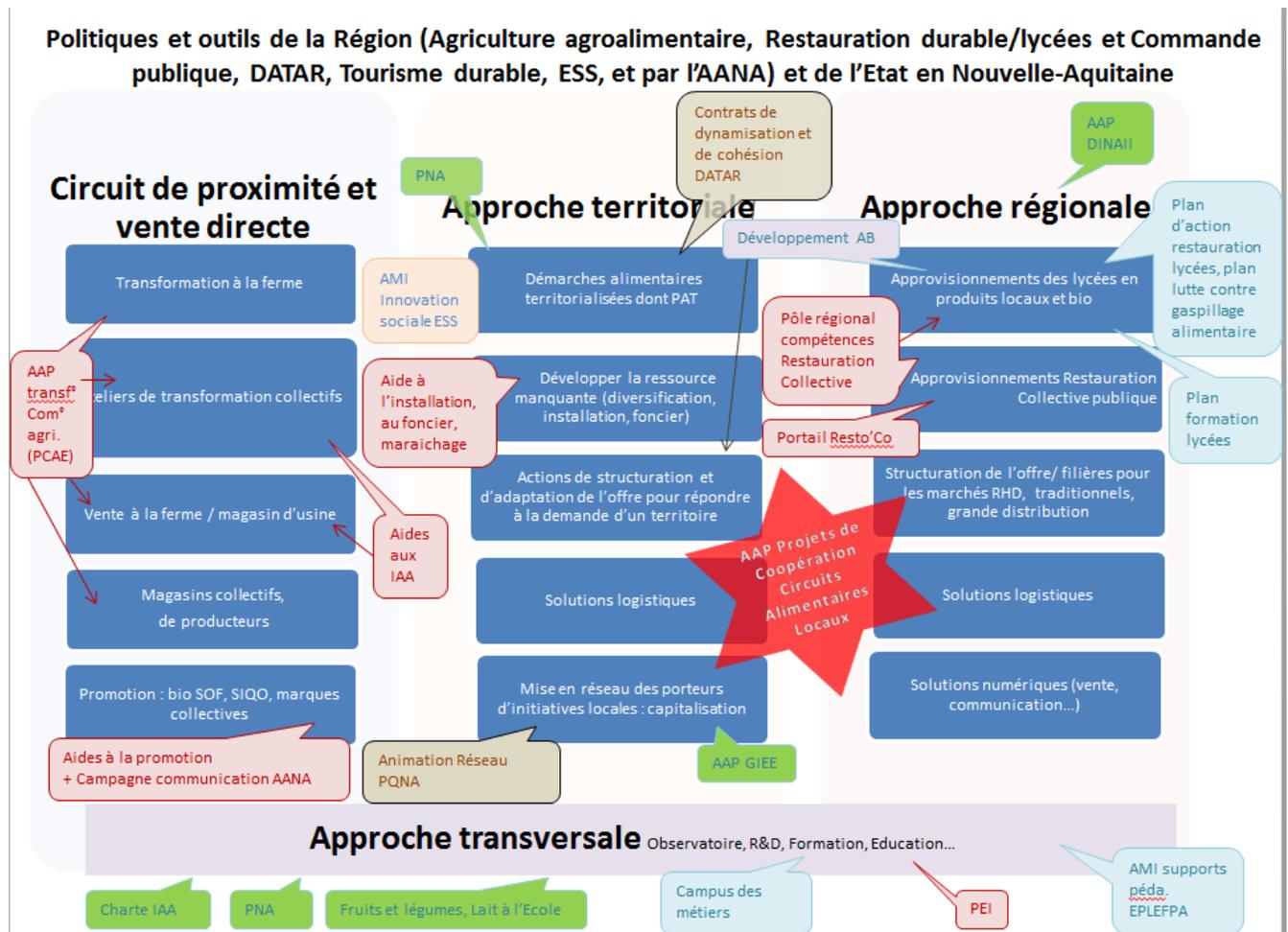
Objectifs

- ⇒ Créer de la **valeur** au bénéfice des agriculteurs producteurs,
- ⇒ Développer l'**approvisionnement en produits locaux de qualité** dans les différents marchés régionaux dont la restauration collective publique régionale, notamment au sein des lycées,
- ⇒ **Relocaliser l'économie alimentaire** dans une approche territoriale



Annexe IV : Matrice des domaines d'actions stratégiques et dispositifs

Politiques et outils Région et État

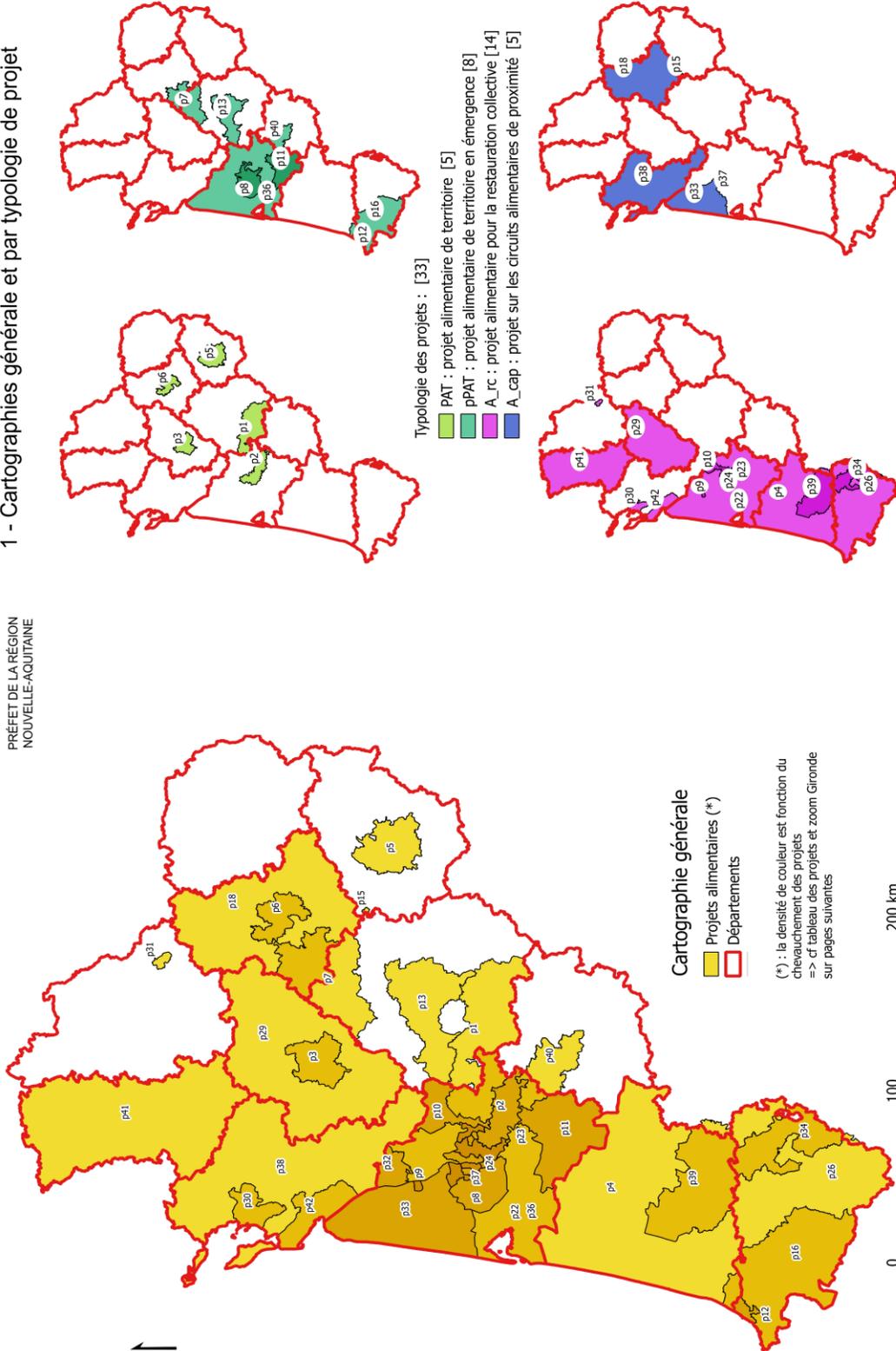


Annexe V : Démarches territoriales en lien avec l'alimentation



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Démarches territoriales en lien avec l'alimentation : 1 - Cartographies générale et par typologie de projet



Sources : © IGN BD ADMIN EXPRESS 01/2018 - ANPP DGCL 01/2017
Données : DRAAF & porteurs de projet
S:\SIG\06_SRAL\16-Alimentation\PAT\CartoPAT\CartoPat_V2.ggs

Date de modification : 24 / 08 / 2018
Site de Bordeaux - 51 rue Kaiser - 33 077 BORDEAUX Cedex